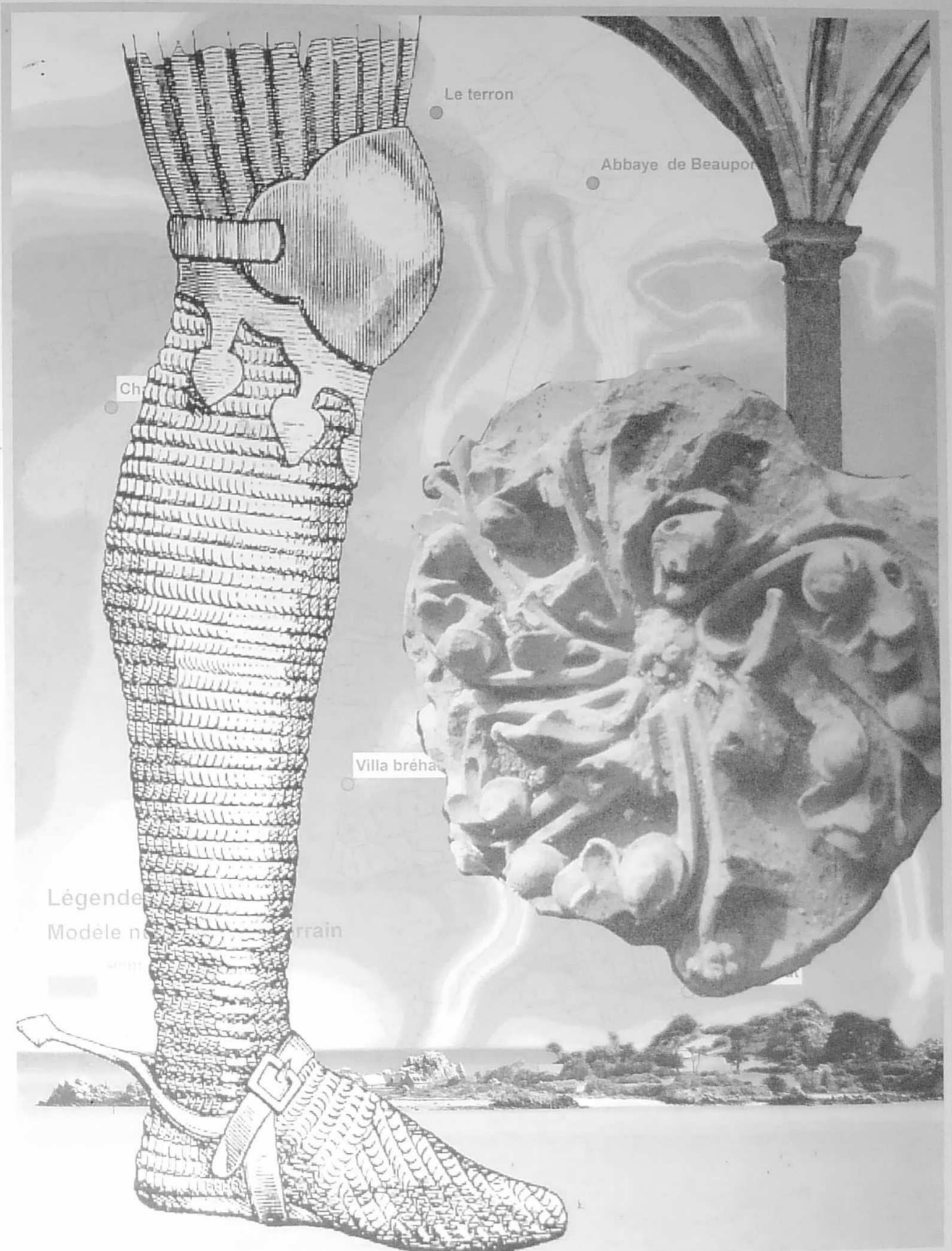
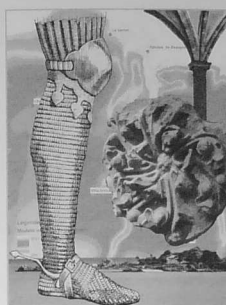




Les Cahiers de Beauport





Images de couverture :

- Ile Saint-Rion
- Clé de voûte
- Chausse de maille et éperon
- Modèle numérique de terrain
- Salle capitulaire

Annie-Claude Ballini
Présidente de l'association
des Amis de l'abbaye de
Beauport ■

Notre association n'a jamais cessé d'œuvrer pour la connaissance de l'histoire de l'abbaye. Ce n°14 des Cahiers privilégie les fondamentaux incontournables que sont les archives et l'archéologie.

Les travaux de réhabilitation entrepris par l'AGRAB se poursuivent avec succès, et nous souhaitons apporter notre contribution par l'examen rigoureux des archives de l'abbaye.

Le XVII^e siècle est une période d'intense activité de construction dans de nombreuses abbayes. Les procès-verbaux des visiteurs de l'ordre prémontré renferment des prescriptions relatives aux bâtiments ; mais ces directives, souvent imprécises, ne sont pas toujours appliquées : c'est le cas de Beauport, longtemps rétive à toute réforme imposée par l'Ordre. Les documents transcrits et commentés par Yves Le Bonniec constituent des outils pour la lecture des bâtiments aujourd'hui encore.

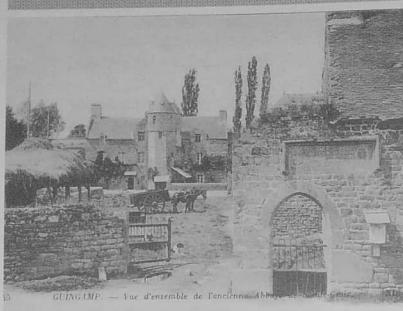
Quant au travail d'Amélie Nabucet, il a le mérite d'ouvrir des pistes nouvelles dans trois directions :

- La fondation de l'abbaye (rôles de l'éremitisme et des Victorins).
- L'importance de ses possessions britanniques : la jeune chercheuse s'est rendue elle-même dans le comté de Lincoln pour y retrouver des archives relatives à Beauport.
- Le rôle de l'abbaye dans l'aménagement et le façonnement des paysages qui constituent son territoire temporel, visible encore aujourd'hui.

Le dernier article convie le lecteur à la découverte du nouveau dépôt lapidaire de l'abbaye, mais est aussi une leçon de méthodologie qui permet d'appréhender les techniques de l'inventaire scientifique utilisées par Pascale Techer. Les résultats sont surprenants ; là aussi des perspectives nouvelles apparaissent : à travers les vestiges de gisants inconnus surgit l'importante nécropole médiévale de Beauport, et aussi tout le peuple des sculptures baroques issues des grands travaux des XVII^e et XVIII^e siècles.



Yves Le Bonniec, vice-président de l'association des Amis



La visite d'Augustin LE SCELLIER à Beauport (1651)

À l'heure où d'importants travaux sont engagés ou projetés pour la restauration de l'abbaye, les Amis de Beauport souhaitent apporter leur contribution à une meilleure connaissance de ses bâtiments. Les archives contiennent des procès verbaux de visites effectuées à Beauport par la hiérarchie de l'ordre prémontré : la visite d'Augustin Le Scellier en 1651, et le premier voyage d'Adrien d'Aumalle en 1628. Ils constituent un état des lieux original sur les bâtiments de l'abbaye avant les grands travaux de la seconde moitié du XVIIe et du début du XVIIIe siècle et permet de comprendre que certains projets architecturaux seront achevés alors que d'autres ne verront pas le jour. À l'image d'autres abbayes prémontrées, la direction de l'Ordre envisage en effet une réaffectation complète de certaines salles de l'abbaye ; ainsi il était prévu de reconvertir le chauffoir et la salle au Duc en réfectoire et en cuisine tandis que le réfectoire médiéval était abandonné.

La question se posait alors de l'avenir des bâtiments et de leur transformation dans le contexte politique et religieux de l'époque. Ces documents peuvent éclairer utilement les réflexions préalables aux travaux de préservation et de restauration à venir.

La transcription et le commentaire ont été effectués sous la direction d'Yves Le Bonniec, vice-président de l'association des Amis.



Salle capitulaire vers 1950



La visite d'Augustin Le Scellier à Beauport (1651)

20 septembre 1651

1 L'an mil sept centz cinquante et un, le Vingtiesme Septembre, nous Augustin Le Scellier Abbé de Premonstré et général de tout l'ordre nous sommes exprès transportés en l'Abbaye de Notre Dame de Beauport de notre dict Ordre de Premonstré sittiuee dans le diocèse de Saint-Brieuc dans la province de Bretagne pour y faire notre visite canonique accompagnée de frère Philippe Babeure prieur de l'abbaye de Saint André au Bois, notre secrétaire et adjoint, et de frère Bernard Paysnel religieux de la Luserne.

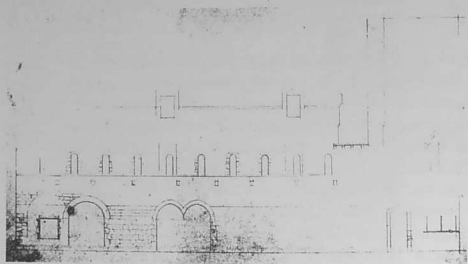
1.1 Où nous serions arrivés le susdit jour Vingtième de septembre environ les quatre heures du soir et y aurions esté receus par frère François Martin prieur de laditte abbaye accompagné de tous les religieux, et conduits par eux devant le grand autel de l'Eglise et après y avoir adoré le Saint Sacrement nous nous serions retirés en la chambre qui avoit esté proposée pour nostre logement pendant le cours de notre visite ; et le lendemain Vingt Uniesme nous nous serions présentés en la principale entrée de l'Eglise ou nous aurions esté pareillement receuz par lesdits prieur et Convent, et par eux conduits processionnellement dans l'Eglise le cœur chantant le psalme laetatus, En

2 Laquelle après avoir fait nos prières, visité et adoré le très Saint Sacrement que nous y avons trouvé decemment reposed en un ciboire d'argent et fait nos actions de graces a Dieu, nous serions allez au chapitre le prieur et convent nous precedant. Ou estant après avoir prononcé le benedicite et déclaré a toute la communauté présente le sujet de notre arrivée et fait une exhortation convenable et les admonitions en pareil cas requises, nous aurions assigné les religieux à comparoier par devant nous a notre chambre a un'heure après midy pour y prester leurs interrogatoires sur le fait de la visite, ayant esté obligés de différer l'audition des religieux jusqu'à la ditte heure a cause du service divin qui devoit occuper les religieux le reste de la matinée.

2.1 Et pendant le dict temps nous sommes entrez dans la sacristie laquelle nous avons reconnüe estre fort enfoncée en terre et pavée de grands careaux quils appellent au pays carreaux de mer ; lequel lieu nous avons trouvé a cause de ces deux circonstances fort humide et pourissant et quil seroit nécessaire pour garantir le linge et ornemens de la malignité de cet air, de plancher le fond de la ditte sacristie et la lambrisser tout autour a la hauteur de sept pieds et pour mieux conserver les chasubles et tuniques faire faire de grandes armoires et tiroir pour les resserer.

3 Nous avons aussi remarqué qu'il y manque encore un encensoir d'argent pour accompagner celui qui y est une navicule et une cuillier et quil manque aussi plusieurs ornemens, linges, missels, et autres choses servantes a l'office divin.

3.1 De la sacristie nous serions allez dans la nef de l'Eglise laquelle nous avons veüe separée du cœur par une grosse muraille espesse au milieu de laquelle est un autel et aux costez d'icelle deux portes prises dans le dit mur de séparation ; Lesquelles on est obligé de tenir ouvertes pour donner entrée au peuple du costé du cœur afin quil puisse entendre la sainte messe qui se dict ordinairement aux autels qui sont à costé d'iceluy ou tout le peuple de l'un et de lautre sexe entre a foule dans le cœur de l'Eglise, se jette pesle mesle dans les (?) et occupe si entièrement les espaces du cœur et du sanctuaire quil empesche toute la ceremonie du service divin, fait faire plusieurs confusions au chant et commet de grandes irreverences en presence du saint sacrement. Pour a



Ramé - aile orientale vue du cloître

quoi remédier il est absolument nécessaire d'abattre laditte muraille de separation du cœur et de la nef et de faire balustrade qui soit posée sur les fondements, et au dessus d'icelle construire deux autels à droit et à gauche de l'entrée du cœur auxquels on célébreroit les messes lors quil y auroit affluence de peuple lequel demeurant dans la nef pourroit a

4 De la balustrade voir le prestre et le sacrifice sans quil fust besoing de leur donner entrée au cœur.

4.1 Nous avons remarqué pareillement que le saint Giboire repose dans une petite armoire en forme de tabernacle peu respondente à la dignité du trésor quelle enserre et aux facultez du monastère et quil a été transporté en ce lieu d'un autre plus eslevé qui estoit au dessus du grand autel auquel il failloit monter par un escalier fort estroit et incommode duquel il ne pouvoit être transporté sur le grand autel sans de grands inconvénients pour lesquels éviter il seroit nécessaire de faire faire une contretable dautel et un tabernacle duquel on peust commodément tirer le saint sacrement quand besoing en seroit.

4.2 Et le vingt et deux nous aurions esté au dortoir lequel nous avons trouvé en assez grand désordre la couverture fort endommagée, le plancher d'en hault tout ruiné, et celui de bas tant en l'allée qu'aux chambres des religieus sans pavé, et en tout son contenu fort maussade et malpropre duquel il est nécessaire de reparer les couvertures, de faire un bon plancher en hault et de paver l'allée den bas et les chambres des religieus lordre desquelles il seroit nécessaire de changer et eslargir les ouvertures ou fenestres qui ne sont que lucarnes étroites a fin d'en rendre l'habitation commode.

5 Et le vingt et troys environ les dix heures au matin nous aurions visité le chapitre qui est fort humide et le bas des deux murs et les sieges des religieus toutes verdes et la plus grande partie du (?) sans pavé, lequel il est nécessaire de lambrisser tout autour a la haulteur de six pieds, et faire des bancs et paver tout le contenu d'iceluy et à l'insttant même aurions été conduits au réfectoire des religieus que nous aurions trouvé très incommode, les ouvertures d'iceluy étant fort basses respondantes sur la grande cour de laquelle les religieus peuvent être veus pendant la refection dans le reffectoire et la lecture spirituelle qui sy fait estre souvent interrompüe par les bruits des domestiques et survenants et par les muglements et hannissements des animaux a cause de quoi nous aurions jugé estre necessaire de le transporter en un lieu plus commode.

5.1 Et le vingt et quatre on nous auroit fait voir une salle spacieuse qui tient d'un bout à l'allée qui conduit du cloistre au jardin et dautre bout à la salle nommée la salle du duc laquelle salle nous aurions trouvée très commode pour faire un reffectoire et pour luy donner son assortissement y faire un retranchement au droit de larcade qui est au des-



Ramé - Beauport côté ouest

sus de la porte qui respond sur un passage qui va du cloistre à la basse cour pour faire servir le dit retranchement à un lieu de stations, dans lequel sera faite une ouverture dans la muraille qui le sépare de l'allée qui conduit du cloistre au jardin

6 Laquelle sera pavée et appropriée en lavoir à fin qu'on puisse commodément passer dudit lavoir aux stations, et des stations au reffectoire, lesquelles stations et reffectoire doivent être assortis de leurs bancs lambris, tables avec tiroir et chaises pour faire la lecture pendant le repas et au bout de la ditte du costé du lieu nommé la salle du duc sera fait retranchement dans laditte salle du duc pour y faire une cuisine et dans le surplus d'icelle qui a esté de temps immémorial inutile seront prins un (four) une depence et autres lieux nécessaires pour la commodité des religieus et quand au reffectoire (dont) on se sert à présent il seroit converti en une salle de parloir qui servira à entretenir les seculiers

6.1 Le Vingt cinq environ deux heures après mi(dy) nous auroit esté montré un grand lieu réparé depuis peu par les religieus lequel pour (estre) en estat de servir il est nécessaire de faire paver ou plancher et faire des croisées et des vitres aux fenestres

6.2 Et dudit lieu nous avons esté conduits en la chambre de communauté autrement dit le vestiaire lequel il seroit nécessaire de faire aussi plancher ou paver, au sortir delaquelle chambre frère François Martin Prieur nous auroit remontré que les religieus malades souffrent de grandes incommodités, quilz n'ont point d'infirmier pour lesmettre ny autre lieu que deux chambres tres

7 Incommodes à des malades et qui sont la plupart des temps occupées par les hostes et survenants à la réception desquels elles sont destinées, nous requérant humblement qu'il nous pleust sur ce leur pourvoir, comme aussi sur les grands fraiz quil fault faire



à la reception des hostes a quoy l'abbé ne contribue rien encore que ce soit une charge de la ditte abbaye a laquelle comme aux autres il doit contribuer troys quartiers et les religieux la quatriesme

7.1 Nous auroit aussi remontré quil n'ont point de chaufoir et qu'il y a encore plusieurs reparations a faire contenües au procez verbaux des juges de Saint Brieuc et autres mantionnées aux procez verbaux de notre reverend confrere labbé de la Luserne notre vicaire les dix septiesme may mil six centz quarante et huit et troiesime septembre mil six centz quarante et neuf et sur toutes celles qui concernent la ruine imminente de la tour ou clocher de l'Eglise, la chute duquel causera grande ruine au comble et voutes d'icelle si elle n'est incontinent réparée et parce que ledit sieur abbé néglige de pourvoir quoyquil en soit sollicité par luy remontrant et ses religieux qui sont près dy contribuer de leur quatriesme partie à la ditte reparation ainsi qu'ils ont offert et offrent encore a présent au dit sieur abbé, ils protestent que si par négligence ou retardement que ledit sieur abbé apporte à la réparation de laditte tour ou clocher

8 Qui endommagerast le comble et les voutes de la ditte Eglise, le dit sieur abbé sera seul tenu des dommages que laditte ruine pouroit causer et non luy remontrant et ses confreres qui ont fait tout debvoir pour prévenir cet accident, de laquelle protestation ils nous ont requis actes pour leur service en temps et lieu. Sur quoy

8.1 Nous abbé et général susdit avons octroïé aux remontrants acte de leur protestation et ayant esgard à notre présent procez verbal et aux ordonnances de notre vicaire contenues en ses procès verbaux des dixseptiesme may mil six centz quarante et huit et troiesime septembre mil six centz quarante et neuf et confirmant icelles avons ordonné au dit prieur et religieux de faire toutes instances nécessaires envers ledit sieur abbé et le solliciter de satisfaire à toutes les charges et réparations mantionnées tant en ce présent procez verbal qu'en ceux de notre dit vicaire et en cas de délay refus ou tergiversation de le contraindre à ce faire par toutes voyes deües et raisonnable mesure de recourir à lhautorité de la justice seculiere si besoing en est. Que ledit sieur abbé contribuera pour les troys parties et les religieux pour la quatriesme aux fraiys de lhospitalité ou reception des hostes attendu que c'est une charge de l'abbaye qui doit estre portée par l'abbé et les religieux

9 Proportionnement, à l'effet de laquelle hospitalité ledit sieur abbé fournira par chascun an pour les troys partie dont il est tenu la somme de cinq centz livres et fournira deux chambres hors des lieux réguliers, toutes meublées, pour les loger et jusqu'à ce que ledit sieur abbé ayt satisfait à notre présente ordonnance nous avons fait et faisons toutes expresses inhibitions et deffense aux prieur et religieux de la ditte abbaye de Beauport de s'immiscuer en l'exercice de lhospitalité envers qui que ce soit attendu qu'elle est trop onéreuse a leur communauté a cause de la grande despense et trouble de la discipline, ne pouvant estre aultrement faite que dans les lieux réguliers. Et pour ce qui concerne la sacristie ledit sieur abbé sera tenu de fournir un encensoir d'argent pareil à celui qui y est avec la navicule et cullier et la somme de trois centz livres pour chacun an pour l'entretien des ornements et linges de la sacristie et de restituer les troys parties des sommes avancées par les religieux en achapt d'ornements et linges pour icelle sacristie suivant les ordonnances de nostre dit vicaire. Que le réfectoire sera



Passage aux champs côté cloître

transférè au lieu désigné par nostre procez verbal, lambrissé et meublè aux despans du sieur abbé avec le lieu des stations, que l'allée qui passe du cloistre au jardin sera pavée et dans icelle sera fait un lavoir et une ouverture dans la muraille qui fait séparation entre la ditte allée et le réfectoire pour servir d'entrée en iceluy. Sera aussi prise dans la salle nommée la salle du duc une cuisine grande et raisonnable et dans le surplus de la ditte salle sera prise une sommeillerie et autres lieux servants a la commodité de la dépense. Que le sieur abbé fera pour garantir la grande humidité

10 De la sacristie, plancher le bas et lambrisser tout autour a la haulteur de sept pieds, fera aussy faire des armoires et tiroirs a suffisance pour serrer tout les linges, ornements, argenteries et autres choses servant a la sacristie, et pour éviter aux inconveniens qui

pouroit arriver par le transport du Saint Sacrement du lieu ou il estoit cy devant, de le mettre en un autel qui ayt plus de reverence et plus de decence que celui ou il repose presentement, le sieur abbé fera faire une contretable d'autel avec un tabernacle respondant aux facultés du monastere et a la dignité du lieu. Sera obligé aussy de faire faire une balustrade sur les fondements de la muraille qui fait separation du cœur a la nef et au lieu de lautel qui est au milieu de la nef en seront faits deux autels a droit et a gauche de la porte du cœur pour la commodité du peuple et pour empêcher quil ne se mesle avec les religieux dans le cœur et trouble le service divin comme il y a cy dessus fait. La grande salle nouvellement réparée, sera le plustot que faire se pourra pavée, les fenestres dicelle garnies de croisées et de vitres. Que le Chapitre sera pavé et lambrissé aux fraiysz et a la diligence du dit sieur abbé. Le vestiaire, dortoir et chambres d'iceluy seront pavées et le plancher de dessus fourny de planches et fait dans iceluy un chaufoir pour servir tant de jour que de nuit que le sieur abbé fera faire aussy deux chambres pour les religieux malades et les assortira de tous emmeublements nécessaires. Et parce que le refectoire dont on se sert a present est non seulement incommode mais encore tout a fait contraire a lordre et a la disposition reguliere

11 Nous avons ordonné quil sera converti en un parloir pour les seculiers, dont l'abbaye manque, aussitost que le lieu par nous désigné sera approprié en refectoire. Et, a ce que nos ordonnances soient mises en execution, nous permettons aux prieur et religieux de Beauport d'implorer et recourir a la justice seculiere quand besoing sera, suppliant humblement nos Seigneurs de la Cour et Parlement de Bretagne et tous autres juges par devant lesquels la connoissance des contestations qui naistront sur ce sujet sera devoulee, prendre la cause de dieu en main et de rendre a ses serviteurs bonne et loyale justice et seront obligez de continuer a prier dieu pour leur conservation



Fait en la ditte abbaye de Notre Dame de Beauport pendant le cours de nostre visite canonique conclüe le Vingt et Sixiesme jour de septembre mil six cents cinquante et un. En foy de quoy nous avons signé le present procez verbal, fait contresigner par nostre secretaire et adjoint, le frere Bernard Paysnel religieux de la Luzerne susnommé et y apposer nostre sceil.

(Visite de 1651. Commentaire)

Le document provient des archives départementales des Côtes d'Armor, (AD22 H40) et se présente sous la forme d'une liasse de 11 pages manuscrites.

La couverture porte une première mention datant sans doute de la même époque que le document lui-même : 1651. *procez verbal de la visite faicte par Le seigneur abé de prémontré dans labaye de Beauport*

Et une deuxième, plus tardive : *procez verbal de la visite de monseigneur de prémontré en l'an 1651.*

Suit le texte sur onze pages d'une écriture régulière et assez accessible à la lecture, malgré quelques passages plus compliqués et deux mots restés illisibles (pages 3 et 5) mais qui ne nuisent pas à la compréhension du texte. Pour faciliter la lecture et le commentaire, nous avons noté et numéroté les pages ainsi que certains paragraphes internes. Les chiffres entre parenthèses renvoient à ces pages. Par ailleurs, nous avons tenté de respecter l'orthographe particulière, étant entendu que celle-ci, compte tenu de l'époque, est encore assez flottante. Mais nous n'avons pas respecté l'utilisation des majuscules qui n'obéit à aucune règle apparente. La ponctuation est évidemment pratiquement inexistante et nous ne l'avons rétablie que si elle nous paraissait indispensable à la compréhension du texte.

Un exemple de visite canonique

Il s'agit donc du procès verbal de la visite effectuée par l'abbé général de Prémontré, Augustin Le Scellier. Celui-ci fut abbé de 1645 à 1666 (il mourut en 1670). Il resta six jours à l'abbaye, du 20 au 26 septembre 1651. Il y rencontra le prieur François Martin, en fonction de 1630 à 1660. Un bref catalogue des «prieurs claustraux» établi au début du XVIII^es. (AD22 H38) nous indique qu'il «fut placé par le Général de l'Ordre pour réformer l'abbaye». Cela peut avoir son importance comme on le verra ci-dessous. A cette époque, et depuis 1539, l'abbaye est «en commende»¹, dirigée par un abbé non ecclésiastique très souvent, non résident, se contentant de percevoir les revenus de sa commende. Comme nous le verrons, la fin du texte est très intéressante sur les inconvénients de ce système.

Il y eut au moins trois visites canoniques² de Beauport au XVIII^es. Les deux premières furent menées par Adrien d'Aumalle, syndic général de l'ordre et envoyé par l'abbé de Prémontré, d'abord en 1628 du 26 août au 19 septembre soit plus de trois

¹ La commende, répandue en Europe du XV^es. au XVIII^es. se caractérise par l'abandon d'un bien ecclésiastique (abbaye notamment) à un clerc ou un séculier qui perçoit les revenus du bien et délègue ses pouvoirs spirituels à un prieur claustral parfois choisi parmi les religieux de l'établissement. En France en 1789 sur environ 1200 convents d'hommes plus de 800 sont en commende.

² En 1751, l'abbé commendataire de Beauport est Anne Chasteigner de la Roche Pozay, aumônier du roi. Les Chasteigner de la Roche Pozay figurent plusieurs fois dans un catalogue des abbés de Beauport établi aux alentours de 1750 (AD22 H38)

³ D'autres visites sont signalées, notamment de l'abbé de la Lucerne dans les années 1648-1649, mais elles concernent surtout un différend existant de longue date entre Beauport et la Lucerne à propos des vellétés de prééminence de cette dernière.



semaines, puis une deuxième, beaucoup plus rapide, en 1630. Cette dernière, liée très probablement à la nomination du nouveau prieur François Martin, semble plus attachée à la réforme de l'abbaye et au respect de la règle.

La visite de 1651 est la seule effectuée au XVII^es. par l'abbé général de l'ordre. Celui-ci, Augustin Le Scellier, vient accompagné d'un «secrétaire et adjoint», en l'occurrence le prieur de l'abbaye Saint André au Bois, et d'un chanoine de la Lucerne, le frère Bernard Paysnel. On peut remarquer que toutes les visites canoniques commencent par un passage à Rennes, au Parlement, pour y obtenir les lettres et autorisations nécessaires. Enfin, elles comportent le même rituel : accueil en grande pompe par le prieur et les religieux, messes et services religieux divers, rassemblement dans la salle du chapitre, audition individuelle des chanoines, enfin visite des lieux et commentaires du prieur, le tout rapporté dans un procès verbal dûment signé et scellé. La part prise par telle ou telle partie est fonction des préoccupations du moment. Ainsi, l'abbé de Prémontré expédie la réception des chanoines en un après-midi alors qu'Adrien d'Aumalle y avait passé plus de deux jours en 1628. Celui-ci avait aussi participé à une vérification des comptes du couvent. Augustin Le Scellier n'en souffle mot. Par ailleurs, il ne quitte pas Beauport pendant toute sa visite, alors que d'Aumalle avait pris le temps d'aller à Païmpol pour y voir les officiers de justice au sujet des différends entre les chanoines et leur abbé commendataire (cf. ci-après), de se rendre ensuite à Saint-Brieuc, enfin de visiter les cures de Plouézec et Kerity.

Un bien triste état

De fait, l'essentiel du procès verbal de 1651 porte sur l'état général matériel de l'abbaye et de ses bâtiments. Si on suit les remarques et conclusions du visiteur, la maison n'offre pas le visage de la santé et l'opulence qu'on lui attribue souvent. Vingt-trois ans auparavant, Adrien d'Aumalle avait, à peu de choses près, fait le même constat et notait déjà l'état de délabrement général des bâtiments.

Les mêmes mots reviennent plusieurs fois : humidité, pourriture, effondrement des plafonds, absence de planchers, pavages défectueux. L'état de la sacristie «laquelle nous avons reconnue estre fort enfoncée en terre» (2.1) est tel que la conservation des objets et ornements – dont certains manquent – y est compromise. A propos du sol de cette pièce, nous ne savons ce que recouvre l'expression «carreaux qu'ils appellent au pays carreaux de mer». Même humidité et mêmes effets dans la salle du chapitre (5). Pareillement le dortoir, encore à l'étage de l'aile Est, est aux dires de l'abbé «mal tenu», triste et malpropre (4.2). Toit, plafonds, planchers sont à refaire ; les chambres sont obscures etc. Par contre l'abbé de Prémontré ne nous dit rien du nombre de celles-ci, alors qu'Adrien d'Aumalle n'en avait compté que 13 pour 16 religieux, ce qui semblait le troubler... Enfin, plus grave apparemment, on note que le clocher de l'église menace de s'effondrer (7.1)... mais 23 ans plus tôt, le syndic général avait prévu sa chute «pour l'hiver prochain» !

Face à tous ces désordres, Augustin Le Scellier préconise surtout l'assainissement des sols, plafonds et murs par pavages, «bons planchers» et lambris dont il fixe même la hauteur, 6 ou 7 pieds (de 2 à 2,30 m) (2.1 ; 4.2 ; 5). Il conseille l'achat d'armoires, tiroirs, bancs, etc.

³ Notamment le grand lieu réparé depuis peu par les religieux, de même que le vestiaire ou chambre de communauté qui devait se trouver cependant à l'étage dans l'aile Est.



L'église et le réfectoire

Si certains endroits visités restent difficilement reconnaissables³, deux endroits retiennent plus particulièrement l'attention de l'abbé général : l'église et le réfectoire.

Dans l'église (3.1 ; 4 ; 4.1), la plus grande surprise du visiteur est de constater que la nef est séparée du chœur, sans doute au niveau du transept, par un véritable mur percé de deux portes (sans doute un jubé très important), conséquence de la règle de clôture séparant les chanoines du tout venant. Le problème est que ces portes doivent rester ouvertes pendant la messe afin que chacun puisse y participer un tant soit peu. Mais il semble que nos paysans du Goëlo se montrent bien indisciplinés puisque, d'après la description faite, ils transgressent l'interdiction d'entrer dans le chœur et y pénètrent en désordre ce qui évidemment nuit à la sérénité de l'office. Pour l'abbé de Prémontré, la solution passe par la destruction du mur, son remplacement par une simple balustrade permettant au peuple de voir l'officiant et complétée par deux autels annexes en cas d'affluence. Il recommande aussi fortement la pose d'un retable et d'un véritable tabernacle plus dignes de l'abbaye.

Le réfectoire, lui, ne menace pas ruine. La toiture, trouvée endommagée en 1628 a sans doute été refaite. Mais il est jugé très incommode, et surtout, contraire à la règle (5 ; 5.1). Il est évident que les larges baies ouvertes au nord, sur le « port » et la mer, n'ont pas d'équivalent dans les autres abbayes de l'ordre. L'abbé général se plaint surtout du fait qu'elles donnent directement sur la basse cour (ou grande cour) vers laquelle les religieux se donnent quasiment en spectacle au moment du repas, dont surtout le silence et la lecture qui doit s'y faire sont troublés par des bruits divers et variés. On peut noter que le visiteur – qui y voit un manquement à la règle – ne fait aucune allusion à la tradition selon laquelle le réfectoire aurait été séparé en deux, laissant à l'ouest, au niveau des cuisines un espace réservé aux séculiers⁴.

La solution proposée est le transfert du réfectoire dans ce qu'on appelle maintenant le chauffoir avec accès par le « passage aux champs » (5.1 ; 6). Est-ce là l'explication du curieux réduit (le « retranchement » indiqué dans le texte ?) pratiqué dans le mur sud du chauffoir ? Cette construction a été étudiée en 1995 par Yves de Sagazan, qui avait noté une arcade et sans doute des traces de porte surmontant la « niche » toujours visible dans le mur Est du cloître ? En tout cas, les recommandations d'Augustin Le Scellier n'ont pas été suivies et le réfectoire est resté à sa place. Le dénivelé entre le sol du cloître et celui du chauffoir posait certainement problème pour un accès à ce dernier par le passage aux champs.

"La salle au Duc, de temps immémorial inutile"

Pour les mêmes raisons, la suggestion d'installer les cuisines et autres celliers ou « *sommeillerie* » de l'autre côté du chauffoir dans la partie attenante de la salle au duc n'a pas non plus été suivie d'effet (6 ; 9). Par contre cette idée est assortie d'une petite note intéressante : l'abbé général nous dit de cette salle qu'elle a été de temps immémorial inutile (sic) (6). Le bâtiment à cette époque était encore considéré comme sans intérêt dans la vie de l'abbaye. En fait, il ne faudra attendre que quelques années pour que des travaux importants d'élévation lui permettent d'avoir une nouvelle affectation (le nouveau dortoir et la bibliothèque).

³ Par contre Adrien d'Aumalle parle du « petit réfectoire ».



Un abbé réticent

Mais ce qui tient le plus à cœur aux religieux de Beauport est le manque d'infirmerie et de chauffoir (7.1 et ss.). Question soulevée déjà en 1628 lors du passage de d'Aumalle, qui constate que les malades sont logés près de la porterie, puis à nouveau en 1648 et 1649. De fait cela fait partie d'une longue suite de récriminations abordée, d'après le procès verbal, le 25 septembre, la veille du départ du visiteur. L'abbaye est tenue d'accueillir les hôtes de passage, pèlerins ou voyageurs plus officiels. En dehors des salles communes hors clôture pour le tout venant, elle n'a semble-t-il que deux pièces qui par ailleurs sont bien utiles, en attendant mieux, pour servir d'infirmerie. Or, cette obligation d'accueil, difficile à organiser hors clôture, semble coûter fort cher à l'abbaye, de même que toutes les réparations nécessaires, sans compter les nouveautés et modifications demandées par l'abbé général.

C'est là que les effets pervers de la commende se font sentir. L'abbé en titre de Beauport, dont la participation aux frais et dépenses devrait être des 3/4, ne veut apparemment rien savoir. C'est un problème récurrent pour le prieur et les religieux, qui a été évoqué tout au long des différentes visites et qui n'évolue décidément pas.

La position de l'abbé général de Prémontré – logique car il soutient ses chanoines contre un laïc ou un pseudo religieux – paraît plus claire que celle de d'Aumalle en 1628. C'est une véritable condamnation de l'abbé commendataire qu'il porte à l'issue de son procès verbal. Condamnation à rembourser les sommes engagées, condamnation à participer à tous les travaux préconisés et aux frais d'hospitalité et de réception. Plus encore, Augustin Le Scellier autorise les religieux de l'abbaye (on peut même dire qu'il les incite en apparence) à recourir à la justice civile pour contraindre l'abbé (11). En arrivait-on à cette extrémité ? C'est très improbable. Il est certain que les menaces restent très théoriques. Les abbés commendataires sont trop bien en cour et près du pouvoir (être aumônier du roi, cela peut aider) pour encourir quelque désagrément que ce soit.

Un avenir meilleur ?

Cela pose la question des suites données aux recommandations matérielles des visiteurs. Si la situation n'évolue guère pendant toute la première moitié du siècle, force est de constater que peu de temps après cette visite de 1651, on entre dans une période de rénovation et de reconstruction. L'année 1654 verra la signature d'un concordat (nous dirions aujourd'hui d'un protocole d'accord) entre l'abbé commendataire et les religieux. Les travaux vont pouvoir commencer.

Compte tenu des procès verbaux de ces différentes visites, à partir aussi de quelques contrats avec des artisans et de dates relevées dans l'abbaye, Annie-Claude Ballini propose un schéma de constructions de 1655 à la fin du siècle qu'on peut ainsi résumer :

- à partir de 1655, élévation du bâtiment au Duc sur deux étages, construction d'un nouveau dortoir et de la bibliothèque.
- en 1664, élévation de l'aile orientale, au dessus de l'ancien dortoir, reliée au bâtiment au Duc, création de l'infirmerie, construction de cheminées.
- en 1688, élévation du réfectoire, avec des fenêtres « du même type que la bibliothèque »



La visite d'Augustin Le Scellier à Beauport (1651)

- enfin, travaux dans l'église de 1670 à 1710.

Reste que nous n'avons aucun commentaire sur les autres constructions, notamment celles qui existaient en dehors des bâtiments conventuels proprement dits. La visite de 1628 évoque des logements «*au-dessus et à coté de la porte d'entrée*», ainsi qu'un logis nommé «*le paradis*». Augustin Le Scellier les ignore.

Il restait un peu moins d'un siècle aux chanoines pour vivre dans leurs nouveaux murs...

Yves Le Bonnicc



Chauffoir - mur sud



Chauffoir angle SO retrait



Premier voyage d'Adrien d'Aumalle

Du 26 août au 19 septembre 1628

AD22 99 J art.33

Nous, Frère Adrien d'Aumalle, Baschelier en théologie, religieux, prêtre de Saint Jean d'Amiens, ordre de Prémontré, prieur du Collège de Prémontré sis en l'Université de Paris et syndic général dudit ordre, savoir faisons qu'en vertu de commissions et actes du 3 juin 1628, à nous adressé par messire Pierre Gosset, Abbé de Prémontré, chef et général dudit ordre, pour canoniquement visiter l'Abbaye de Notre Dame de Beauport, diocèse de Saint-Brieuc.

Nous nous sommes transportés exprès de Paris... Serions passés par Rennes où nous avons séjourné quatre jours... (pour confirmation) de nos lettres que nous aurions obtenu au parlement de Bretagne et serions arrivés audit Beauport le 26e août.

Aurions été reçus par les religieux et prieur du Couvent qui nous auroient conduits processionnellement en l'église en chantant «laetatus»... (après avoir) adoré le St Sacrement que nous aurions visité et trouvé suspendu en une boîte noire, enveloppé d'un petit linge comme d'un corporal...

Au chapitre, après le Benedicite, avons demandé au frère prieur si les religieux présents faisaient le nombre entier de tous ceux qui demeuroient actuellement en ladite abbaye lequel nous aurait déclaré que non. (deux profès et un frère font leurs études à Rennes).

Fait entendre le sujet de sa visite et lire les commissions. Demande si quelqu'un à quelque chose à dire. Il y est répondu tout d'un commun que non.

Souper. Se retire dans une chambre sur la grande porte de l'entrée de la maison.

Le 27 août. Messe. Visite des lieux réguliers trouvés pour la plupart défectueux.

Les combles de l'église étant tous pourris de vermoulores et cause de la pluye qui tombe dessus faute de couverture en plusieurs endroits, de sorte que s'il n'y est promptement pourvu il est à craindre que l'eau ne tombe sur la voûte.

La tour pareillement de l'église est fortement ruineuse, que si on ne répare au plus tôt, elle pourra tomber l'hyver prochain comme il appert dans le Procès verbal dressé par Jan, sénéchal de la cour de Beauport et à la requête de Louis Chastaigner abbé commendataire de l'abbaye en date du 14 décembre 1625.

Grand réfectoire : comble manquant de bois en plusieurs endroits et la couverture toute rompue ainsi que le note le procès verbal en date du 6 mai 1624 (cour de Saint-Brieuc)

Dortoir : le pavé d'iceluy (est) tout rompu. Pas assez de chambres (13) pour tous les religieux qui sont 16... N'y ayant plus de chauffoir pour faire du feu... la clôture est de simple mortier... la couverture dudit dortoir est à jour dans plusieurs endroits.

Le cloître est presque tout dépavé, et ce qu'il en reste est tellement bossu et monta-



gneux que cela apporte grande incommodité aux religieux quand ils vont dans l'église ou en retourment...

Le comble du petit réfectoire n'est pas assez boisé...

A deux heures après midi nous aurions demandé où estoient l'infirmier, la librairie et le vestiaire ou lieu commun pour mettre les habits des religieux... avons été répondu par les religieux qu'il n'y avoit point, que pour les malades l'on se servoit bien qu'en grande incommodité d'un endroit dans un logis auprès de la grande porte.

Logis abbatiaux en assez bon état excepté le pignon contigu à la grange qui est prêt de tomber... Il y a une tour, c'est un logis appelé le Paradis qui prend d'un coté le sommet de ladite tour. Tout l'autre corps du logis est tout découvert, ce qui apportera de grandes ruines s'il n'y est promptement remédié.

Vu un logis sur la porte près du logis que l'on nous dit appartenir au prieur de la maison... Le comble en a brûlé deux mois auparavant.

Sacristie. Vu les ornements, linges et argenteries.

Suit description, entre autres de trois calices d'argent dont un «en argent simple» mais qui... ne peuvent plus servir pour être grasses dans la coupe (?) et cinq aubes, dont la toile est si grosse qu'elles font horreur

Lundi 28 août. Jour de notre Saint patron Augustin.

Sacristie. Demande de redoubler les prières pour Sa Majesté (Louis XIII toujours malade ! ndr)

Demande au sous prieur copie du rapport des derniers visiteurs qu'il nous dit estre en la maison presbytérale puisque l'original estoit perdu... avons pareillement averti le proviseur de tenir ses comptes prêts... pour nous fer voir l'état du temporel et se faire donner un état des meubles de la communauté.

Messe.

Vu copie du rapport du défunt Messire François de Longpré, abbé de Prémontré et général de l'Ordre, pénultième visiteur en cette maison... et un autre de frère Jean Le Paige docteur en théologie prieur du collège de Prémontré et syndic général de l'ordre

Après, jusqu'aux vêpres, vaque à l'examen et audition des dits religieux qui dure toute la journée du 29

Mercredi 30 jusque 6 heures du soir.

Devait arriver frère Germain Lempereur que nous avons pris comme adjoint et passant à Ardennes d'où il est religieux et que nous aurions esté contraint de laisser en chemin pour quelques indispositions corporelles qui lui seroient survenues...

C'est à ce moment qu'on en vient aux «affaires» avec La Lucerne :

Et à l'instant nous aurait dict que sur la communication à eux faite le dimanche dernier de l'exploit et signification à nous faite du décret du chapitre général tenu en Prémontré le 28 avril 1619, et la requête de monsieur de la Lucerne par un nommé mes-



sire Nicolas Le Clerc notaire... résidant à Avranches, le 25 juillet dernier par lequel... la difficulté mue entre le sieur de la Lucerne et leur couvent estoit renvoyée par devant le premier visiteur... par luy accomodée, il nous pleust recevoir leur response et de tout leur en dresser un acte pour servir aux partie ainsi que de raison, ce que nous leur avons octroyé et accordé et à l'instant fait dresser le présent acte.

Visite à Paimpol pour tenter de régler les différends entre l'Abbé commendataire et ses religieux

Et après, pour bonnes considérations, aurions esté en la ville de Paimpol accompagné de notre adjoint et du pro-prieur et là aurions vu les officiers de la Maison avec lesquels nous aurions conféré des moyens d'empescher le progrès des procès mus entre monsieur l'abbé et les religieux pour raison des réparations et serions retournés vers les cinq heures et demie.

Le 1er septembre accompagné de notre adjoint et du pro-prieur pour esclarer de quelques difficultés résultant de notre visite nous aurions esté contraint d'aller en la ville de Saint-Brieuc de laquelle nous serions retourné le 2nd dudit mois.

Le dimanche 3, nous aurions visité les recteurs de Plouézec et Query pour ce qui regarde les mœurs accompagné de notre adjoint et du frère sous prieur.

Lundi matin (4 septembre) achevé l'examen et l'audition des religieux.

Mardi 5 commence la rédaction de son rapport et ordonnances pour la conservation de la discipline régulière de ladite abbaye.

Mercredi 6 y auroit encore esté employé

Jeudi 7 Avons achevé ledit (rapport) qui contient 8 rolletz de minutes.

Vendredi 8 jour de la nativité de ND. Messe tout le matin. Après midy aurions réglé plusieurs requestes qui nous avoient été portées tant de la part des séculiers que celles d'aucuns des religieux

Samedi 9 communique son rapport aux religieux et travaille à son procès verbal.

Dimanche 10 assiste aux comptes de la pitance, conduits par le Père Taillare, proviseur.

Lundi : promulgation du rapport et ordonnances amplement déduits et expliqués

Mardi (12 septembre) nous assistâmes aux comptes du quar des religieux rendus par le susdit sieur Taillare

Mercredi, Jeudi et autres jours suivants jusqu'au lundi inclusivement ont été employés à enseigner la pratique de nos ordonnances.

Mardi suivant (19 septembre) sommes partis de Beauport pour nous en retourner et d'autant que par le présent procès verbal il appert des ruines des bâtiments et de la nécessité d'en construire de nouveaux pour la conservation de la discipline régulière et monastique, de par nos privilèges concédés par nos Roys les visiteurs doivent ordonner tant sur les réparations des unes que les constructions des autres... ordonne à l'abbé, en de hors les réparations et constructions nécessaires, fournir un ciboire d'argent pour le



St Sacrement, 6 aubes, une douzaine de serviettes pour l'autel, une douzaine de purificatoires, 6 surplis, 12 doublières, une douzaine de nappes d'autel, 3 salières... et bastir un enlieu commode de ladite abbaye qui lui sera enseigné par le frère prieur, en soustraire une bibliothèque et une infirmerie qu'il garnira de ce qu'il faut et fera réparer les lieux ruineux repris tant de notre procès verbal que des précédents... le tout à ses dépens... ordonnons de la contraindre par saisie de son temporel et toutes autres voyes dues et raisonnables...

Frère Adrian Daumalle

Note : Le prieur de l'époque était théoriquement le frère Guy Thépaut, prieur de 1626 à 1630, et qui, remplacé apparemment par son sous prieur semble étrangement absent lors de cette visite... Il devint recteur d'Étapes à partir de 1630, date à laquelle il fut remplacé par François Martin «prieur placé par le Général de l'Ordre pour réformer l'abbaye» (cf. AD22 H38 liste des prieurs claustraux établie après 1703). Ledit François Martin exerça ses fonctions pendant 30 ans. Il mourut le 17 octobre 1660.

Remarque : un des intérêts de ce document est d'évoquer le logis abbatial, qui présente l'aspect d'un bâtiment flanqué d'une tour escalier, et qui est surnommé "le Paradis". Il fut détruit par décision du Conseil du Roi du 22 août 1750.

Annexe

Le voyage d'Adrien d'Aumalle vu par les religieux de Beauport
Extrait du «Procez d'entre La Luzerne et Beauport» résumé de divers documents, dressé à Beauport en 1704.
AD22 H40

En 1628, le Père d'Aumalle eut commission de Monsieur le Général de venir faire la visite à Beauport. En y venant, il passa par La Luzerne où l'abbé le soma (sic) de lui dire s'il avoit commission de visiter Beauport à quoy le Père d'Aumalle ayant répondu que ouy, l'abbé de la Luzerne luy fit signifier l'ordonnance du chapitre général de 1619 avec sommation d'y obéir suivant la copie non garantie que nous en avons. Il passa ensuite par Rennes où il fit vérifier en Parlement la commission. La vérification est du 22e aoust 1628. Enfin, faisant la visite à Beauport le 30e aoust de la même année il mit cette affaire sur le tapys (sic) mais comme on luy eut répondu qu'on ne pouvoit entrer en aucun accomodement avec l'Abbé de La Luzerne pour des raisons qu'on deduiroit en tems et lieu, il rapporta proceix verbal de cette reponse et laissa les choses au même état qu'au paravant.



Amélie Nabucet

Quelques pistes inédites pour l'histoire de Beauport

Fondation et essor. XII^e - XV^e

«Se déroulait à mes yeux le magnifique panorama de la baie de Paimpol, à l'entrée de laquelle on voit les ruines de l'abbaye de Beauport. C'est en vérité un lieu admirable, et j'avais de la peine à détacher mes regards de cette mer blanchissante d'écume, d'où sortent ça et là les têtes verdâtres d'une multitude de rochers aux formes fantastiques. Ce coin de terre semble exceptionnel.»

Prosper Mérimée¹ traduit ainsi son sentiment face à l'abbaye de Beauport. Cet extrait de ses «Notes d'un voyage dans l'ouest de la France» est révélateur de deux éléments : d'une part, le XIX^e siècle est bien celui du romantisme, et dans cette mouvance, l'image véhiculée par l'abbaye de Beauport est celle d'une ruine, lieu de rêveries romantiques le long des côtes paimpolaises.

Mais il n'en fut pas toujours ainsi et l'histoire nous apprend que, bien avant son échappée touristique, l'abbaye de Beauport voit émerger en son sein l'unique site pré-montéré de Bretagne à l'époque médiévale.

Dans un ouvrage collectif «Religion et mentalités au Moyen Âge»³ dédié à Hervé Martin, André Chedeville porte son regard sur le rôle et la place des Augustins au XII^e siècle en Bretagne. Il souligne l'inégal intérêt qu'ont suscité les ordres religieux chez les historiens. Les ordres mendiants furent mis en avant par Hervé Martin⁴, les Cisterciens par André Dufief⁵. Et les Bénédictins qui n'ont pas encore fait l'objet d'une synthèse voient cependant se multiplier les études du fait d'une documentation des plus abondantes.

Les Augustins ne suscitent pas de recherches. On dénombre néanmoins une dizaine d'abbayes augustines dans le duché au cours du XII^e siècle.

Comme l'écrit André Chedeville : «leur établissement comme leur action ont revêtu des caractères originaux qu'il convient de relever»⁶. Et il nous est apparu intéressant

1 MERIMEE Prosper, *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*, Paris, Fournier, 1836, p. 134-142p.
2 Le 27 mai 1834, Prosper Mérimée, est nommé par Guizot Inspecteur des Monuments Historiques et sillonne la France. Après un voyage dans le midi en 1834, il entame la découverte de l'ouest de la France, et arrive en 1835 à Paimpol. Ses *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France* sont publiées l'année suivante en 1836.
3 CASSAGNES-BOUQUET Sophie, CHAUOU Amaury, PICHOT Daniel, ROUSSELOT Lionel (ss la dir.), *Religion et mentalités au Moyen-Âge*, mélanges en l'honneur d'Hervé Martin, Histoire, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 604 p.
4 MARTIN Martin, *Les ordres religieux en Bretagne (1230-1530)*, Paris, Klincksieck, 1957.
5 DUFIEF André, *Les Cisterciens en Bretagne XII^e-XIII^e siècles*, Histoire, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1997, 264 p.
6 CASSAGNES-BOUQUET Sophie, CHAUOU Amaury, PICHOT Daniel, ROUSSELOT Lionel (ss la dir.), *Religion et mentalités au Moyen-Âge*, mélanges en l'honneur d'Hervé Martin, Histoire, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 604 p.



de relever la singularité du dernier des sites augustins construits en Bretagne, c'est-à-dire l'abbaye Notre-Dame de Beauport fondée à la charnière des XII^e et XIII^e siècles.

L'historiographie a jeté un regard discret sur Beauport. La source majeure de notre corpus tient en deux volumes. Il s'agit des volumes IV et VI du travail réalisé par Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy : «Les Anciens évêchés de Bretagne»⁷. C'est là une source inestimable, qui nous offre outre la perception de Geslin sur l'histoire de l'abbaye de Beauport, un recueil de chartes, que nous pouvons qualifier de cartulaire factice.

Outre les fonds archivistiques de Saint-Brieuc⁸, cette base de données a pu être complétée par des documents de la Bibliothèque et des Archives Nationales⁹ mais en nombre restreint, et surtout par des chartes des archives britanniques¹⁰ de la ville de Lincoln.

La place de Beauport au sein des préoccupations historiographiques a été relativement modeste. Le XIX^e concentre deux thématiques : l'archéologie et l'hagiographie.

Le bilan qu'offre le XIX^e siècle en matière d'archéologie est mitigé. Le travail des érudits et chercheurs est honorable et offre des pistes de lecture. Cependant, bien souvent, il s'agit plus d'une description de bâtiments que de compte-rendu de fouilles et plus d'un bilan historique que d'investigations poussées.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, Yves Le Bonniec¹¹ ouvre la voie aux idées de l'école des Annales. Son mémoire, sous la direction de Devailly, traite des possessions bretonnes de Beauport et sur les aspects économiques de l'abbaye. La question de la gestion des possessions bretonnes de Beauport n'a pas été incluse dans nos travaux de recherche. Dans la mesure où M. Le Bonniec avait si justement traité la thématique, il aurait été malvenu et superflu de nous y replonger.

Le développement d'un réseau universitaire plus important dans les années 1960/1970 favorise de nouvelles thématiques. On s'intéresse aux ordres religieux, aux pratiques, aux diocèses. Comme l'écrit Cholvy en 1970 : «L'histoire religieuse n'est plus une histoire ecclésiastique. Elle intègre à la fois les héros, les saints et les masses. Elle est liée à l'histoire des grands courants spirituels et intellectuels comme à l'évolution des faits économiques et sociaux». Dans cet élan, Beauport voit se multiplier les mentions quant à la présence, par le passé, des Victorins et des Prémontrés. Les travaux de

7 GESLIN DE BOURGOGNE Jules, BARTHELEMY Anatole (de), Ancien évêchés de Bretagne, Tome IV, Saint-Brieuc, Guyon, 1866, p 1 – 228, 458 p

8 Archives départementales de Saint-Brieuc, H38-H82.

9 1241. Pièce 26-3 (Vidimus du 6 mars 1313).

Ms. Fr.20.891 de la Bibl. Nat.

Bibl.Nat.m.lat.17.049 F685.

10 CRAGG 4/23, letters of protection for Beauport Abbey, 1230.

CRAGG 4/24, Appointment of proctor, 1299.

CRAGG 4/22, Grant of priory to Southwell collegiate church, 1439.

Add. Ch. 15238, confirmation par Hubert, Archevêque de Canterbury, de droits de présentation d'églises dans le diocèse de Lincoln accordés par « Alan Fitz-Henry, Lord of Goylov in Brittany » (ie. Alain de Goëlo).

SCJ6/n263 (Edward III). Documents comptables relatifs au prieuré de Ravendale (Lincolnshire), «a cell of Beauport abbey».

Le Chronicon Anglicanum, VI, 1050 (Beauport), évêque aussi la dispute qui opposa cette abbaye à Henri III, en 1235, à propos du patronage de l'église de Honningham. Ce prieuré de Ravendale fut confisqué par Edouard III et ses revenus attribués à Guy Ferre 28 Janv. 1344.

Taxatio Ecclesiastica, Angliae et Walliae circa A.D. 1291, The house of commons of great Britain, 1802, p 72, 76.

Valor Ecclesiasticus, temp. VIII, Auctoritate Regia Institutus, Volume IV, The house of commons of Great, 1821, p 2, 3, 65, 66, 67.

11 LE BONNIEC Yves, L'abbaye de Beauport au XIII^e siècle : ordre de Prémontré, D.E.S., Rennes 2, 1965, 93 p.7



Bernard Ardura¹² en sont le plus bel exemple.

Les mémoires de maîtrise qui se sont intéressés à l'abbaye de Beauport proposent différentes approches. Beaucoup se sont concentrés sur son architecture¹³, son aménagement côtier¹⁴ ou certains détails de son histoire¹⁵. D'autres ont opté pour un survol historique de son évolution¹⁶, ce qui laisse planer de nombreuses interrogations.

Cette présentation met en évidence l'intérêt mitigé qu'a suscité Beauport au cours des dernières décennies. La compilation de toutes ces données permet de tracer des axes de recherche majeurs. Nos travaux nous ont conduit à mettre en exergue sept thématiques nouvelles.

- La place de l'érémisme dans la naissance de l'abbaye de Saint-Rion.
- Le transfert d'une abbaye à l'autre et le pourquoi d'une telle réalisation.
- Beauport : une abbaye prémontrée en Goëlo. l'arrivée d'un ordre exté-rieur à la région.
- La politique d'insertion au tissu local menée par le comte fondateur.
- Ouverture Outre-Manche. Les possessions britanniques de deux abbayes montantes
- Modélisation de paysages historiques par l'utilisation du SIG. (Domaines et possessions environnantes de l'abbaye de Beauport. Côtes d'Armor.1202-2008).

L'idée véhiculée par le premier axe de recherche était de justifier la fondation de Saint-Rion dans un lieu aussi incongru. Nous avons tenté de démontrer que l'archipel bréhatin peut être perçu comme un foyer, un regroupement d'ermites, à une période ancienne.

Dans le cadre de la réforme grégorienne, faisant suite, les siècles durant, aux grandes réformes monastiques, Saint Rion apparaît comme la régularisation d'une communauté érémitique en communauté monastique sous la houlette des chanoines victorins.

La chronologie, quant à son implantation a pu être notablement réduite. Le Gallia Christiana offre la possibilité de proposer l'année 1188 comme date de fondation. L'implantation victorine s'explique de diverses manières et nos recherches nous ont conduit sur les traces d'Adam de Saint-Victor, contemporain de la fondation de Saint-Rion.

12 ARDURA Bernard, L'ordre de Prémontré, Rennes, Ouest-France Université, 2002, 31 p.

ARDURA Bernard, Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre Prémontré (En France des origines à nos jours), Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1993, 734 p.

ARDURA Bernard, Prémontrés, histoire et spiritualité, Publication de l'Université de Saint-Etienne, CERCOR - Travaux et Recherches VII, 1995, 622.

13 TREVIAN Virginie, L'abbaye Notre-Dame de Beauport au XIII^e siècle : la salle capitulaire et le réfectoire, maîtrise, Poitiers, 2004.

RENAULT Christophe, Monumentalisation de l'abbaye de Beauport, maîtrise d'histoire de l'art, Rennes 2, 1996.

14 ATTAL François, Beauport, une abbaye prémontrée en Goëlo, aménagement d'un espace côtier du XIII^e au XV^e siècle, Lannion, 1997.

VIDAL Tessa, Etude de l'île Saint-Rion, mémoire d'étude sous la dir. de Louis Brigand, Université de Bretagne Occidentale, 1994, 116.

15 VENET Amandine, L'obituaire de l'abbaye de Beauport, Maîtrise Paris XIII, 2003.

16 ROHELLEC Soizic, Le temporel de l'Abbaye Notre Dame de Beauport au XVIII^e siècle ou la vie profane d'une maison conventuelle à la fin de l'ancien régime, Rennes 2, 1993.

16 GUILLOU Paule, Une abbaye de prémontré en Bretagne : Notre-Dame de Beauport (De sa fondation au XII^e siècle à la Révolution française), Maîtrise, Brest, 1985, 105 p.



Le milieu insulaire, la desserte difficile ou la mauvaise gestion du site par les victorins, ont raison de l'installation monastique et provoquent son énigmatique transfert en 1202. Saint-Rion devient alors un minihy, un espace de «libre-échange» pour garantir le bon développement de la nouvelle fondation.

Nos recherches ont mis en évidence la possibilité d'un lien entre Achard, Evêque d'Avranches, les Victorins de Saint-Rion et Beauport qui est alors investi par des chanoines prémontrés. Un lien éventuel outre les familiaux d'Alain de Goëlo avec la Lucerne.

Alain de Goëlo marque ses fondations par un choix d'ordres monastiques extérieurs à la région, ce qui ne favorisa peut-être pas toujours l'acceptation des populations alentours. Aussi avons-nous émis l'hypothèse qu'Alain de Goëlo aurait sciemment développé une politique d'insertion aux populations locales basée sur la présence de reliques, de récits hagiographiques tels Saints Rion, Maudez ou Budoc. Le sceau de l'abbaye ainsi que sa figuration sur l'une des fenêtres du bâtiment au Duc en sont de beaux exemples.

Beauport est un site de choix en plein essor notamment grâce aux revenus de ses possessions britanniques dans le Lincolnshire. Une thématique que nous allons approfondir par le chapitre suivant.

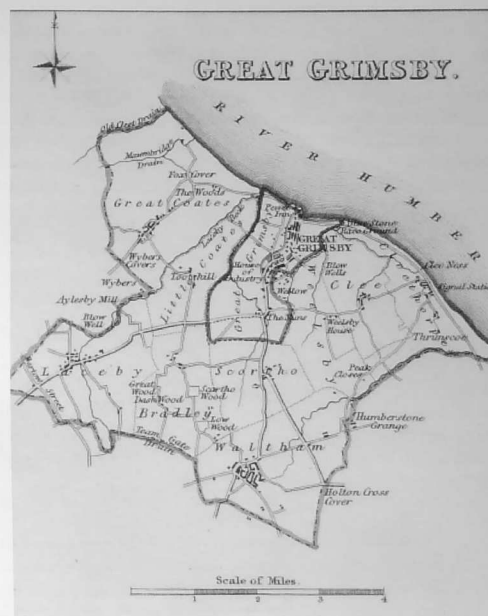
Celui-ci sera suivi d'un essai de reconstitution des possessions de l'abbaye de Beauport.



Les possessions britanniques de l'abbaye de Beauport.

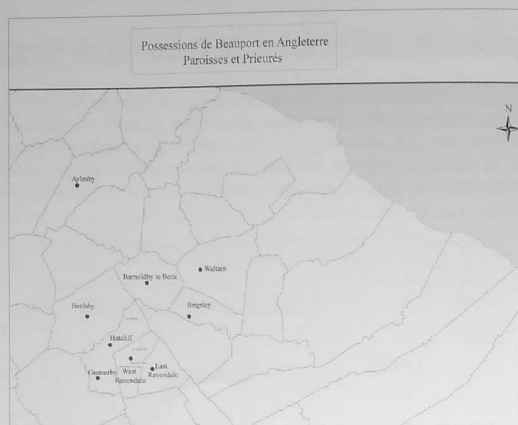
C'est là une thématique nouvelle sur l'histoire des abbayes de Saint-Rion et de Beauport. Cette étude a nécessité un déplacement aux archives comtales des Lincoln, où nous avons pu compiler le fonds archivistique relatif à l'abbaye de Beauport.

En 1188, la fondation de Saint-Rion est richement dotée de possessions bretonnes mais également britanniques, et plus particulièrement dans la région de Grimsby au nord de Lincoln.



En 1202, tout est transféré à Beauport et renforcé de nouvelles donations, telle Honingham. Après un travail de reconstitution de la toponymie des possessions, nous sommes en mesure de les cartographier. Il s'agit de l'église Toussaint de Waltham avec toutes ses dépendances, de l'église Toussaint de Waltham avec toutes ses dépendances, de l'église de Bernoloby, de Bellespi, de Hauteclève, de Brisealeya, de Hanardebbi, de Besleby, de Waldebi et de Ravendale, avec toutes leurs dépendances respectives¹.

¹ Soit aujourd'hui les paroisses et églises de Waltham, Barboldy le Beck, Besoby, Hatcliffe, Brigsley, Halenardeby, Beelsby, Avaldeby et East Ravendale.



Grâce au fonds archivistique² rapporté d'Angleterre nous sommes aujourd'hui en mesure de connaître le fonctionnement de ce que beaucoup d'historiens qualifient «d'Alien priory».

Une première charte de 1299³ nous renseigne sur celui de Ravendale. «West Ravendale» est présenté comme une cellule étrangère dépendant de l'abbaye de Beauport, au diocèse de Saint-Brieuc : «*diocesis terras possessiones bona ac jura aliaque omnia bona et singula quecumque nobis et monasterio predicto nostro predicteque domui nostre quacumque causa spectancia in Lanc[...]* dyocesis supradicta» soit quelques lignes plus haut : «*dyocesis briocensis*».

La gestion du prieuré revient à un «*procurator*» dont le terme est mentionné huit fois dans la charte. Les possessions de Ravendale sont, en effet, administrées par un procureur, qui est à la fois «*procurator attornatus noster et negotiorum gestor*» soit dirigeant des affaires, ministre de la justice et administrateur.

Cet administrateur est secondé par des adjoints ; «*procurator attornatus noster et negotiorum gestor et substitutus*»⁴, qui gèrent les biens et la justice de la possession. Le procureur gère et administre la justice comme tous les autres agents de la justice royale : «*judicibus secularibus veluti justiciariis de banco et itinerantibus seu assignatis vicecomitibus inquisitoribus prepositis ballivis et ceteris quibuscumque domini regis Anglie.*»⁵ Soit les juges séculiers, les juges de cours de justice, les juges itinérants, les baillis préposés aux enquêtes des vicomtes et tout autre serviteur du roi d'Angleterre. Le monastère de Beauport délègue son pouvoir général et sa libre autorité à ce procureur («*Damus etiam eidem procuratori negotiorum gestori et attornato nostro predicto potestatis auctoritatem*»).

² CRAGG 4/24, Appointment of proctor, 1299.

³ CRAGG 4/ 22, Grant of priory to Southwell collegiate church, 1439.

⁴ CASSAGNES-BOUQUET, Sophie, *Histoire de l'Angleterre médiévale*, Paris, Synthèse Histoire, 301p, p. 69.

⁵ CRAGG 4/24, Appointment of proctor, 1299.

⁶ CRAGG 4/24, Appointment of procurator, 1299.

⁷ CRAGG 4/24, Appointment of procurator, 1299.



Le présent document est une passation de pouvoir de l'ancien procureur frère Nicholas, présenté comme témoin (: «*per presens procuratorem fratrem Nichoalum dictum sortes nostrum attornatum negotiorum gestorem dicte domus de Westravendale*»), à frère Samson, nouveau procureur de west Ravendale : «*Noveritis quod nos de consensu unanimi fratrem Sampsonem [...]* -*nicum nostri monasterii supradicti [...]* presentium nostrum procuratorem negotiorum gestorem et attornatum constituimus facimus et ordinamus»⁸

Le système énoncé devait, semble-t-il, être le même dans les différents sites de Beauport.

Une seconde charte britannique sur Beauport⁹ nous renseigne d'avantage sur le devenir de ses possessions. Ce document, daté de 1438/1439, témoigne du rattachement de la collégiale Sainte-Marie de Southsell à la cathédrale Saint-Pierre d'York : «*ipsa ecclesia de Southsell [...]* verisimiliter recessuri et eadem ecclesia desolacionis dubitura dispendium / et divinis officiis distituenda nisi per nos in hac parte celerius succusatur eidem». Les revenus de celle-ci, jugés insuffisants, sont accrus par l'octroi des revenus de Ravendale : «*concessimus capitulo ejusdem ecclesie de Southsell*», le prieuré de Ravendale rapporte alors quatorze livres par an : «*prioratum / de Ravendale in comitatu Lincoln alienigenu [...]* suis pertinent [...] qui valorem quatuordecim librarum per annum ultra omnia et rep»¹⁰.

Ravendale ne dépend donc plus de Beauport, sans doute en est-il de même pour les autres possessions de l'abbaye.

Deux enquêtes, le Valor ecclesiasticus¹¹ et la Taxatio ecclesiastica¹², ont révélé l'essor économique induit par ces possessions, ainsi que la perte qu'occasionna leur retrait. La Taxatio ecclesiastica réalisée en 1291/1292 par Nicholas IV met en évidence que le revenu de ces possessions, indépendamment de ceux de Beauport, était d'environ 114 livres par an. Le Valor ecclesiasticus de 1535 présente en revanche un revenu de 338 livres, ce qui suppose une croissance dans les revenus de ces possessions. Seulement, si en 1291/1292 ces revenus revenaient entièrement à Beauport, ce n'est plus le cas en 1535, ce qui induit une perte conséquente pour l'abbaye.

La question qui traverse tous les esprits est donc de savoir pourquoi et comment l'abbaye a perdu ses possessions.

En 1377, les Communes pétitionnent au Parlement¹³ pour l'expulsion des moines étrangers. Les terres des prieurés étrangers passent entre les mains du roi, puis des laïcs, après leur suppression par Henri IV en 1414. Beauport perd manifestement ses possessions à cette date, car dès 1438/1439, des possessions telle que Ravendale ne sont plus sous son contrôle. D'autre part le Valor ecclesiasticus ne présente plus ses possessions comme «Alien priory».

La question des possessions britanniques offre la possibilité de s'intéresser aux implantations monastiques Outre-Manche. Les cartes réalisées mettent en évidence une forte implantation augustine et notamment prémontrée dans le Nord de la Grande-Bretagne.

⁸ CRAGG 4/24, Appointment of procurator, 1299.

⁹ CRAGG 4/ 22, Grant of priory to Southwell collegiate church, 1439.

¹⁰ CRAGG 4/ 22, Grant of priory to Southwell collegiate church, 1439.

¹¹ Valor Ecclesiasticus, temp. VIII, Auctoritate Regia Institutus, Volume IV, The house of commons of Great Britain, 1821 p. 3, 65, 66, 67.

¹² Taxatio Ecclesiastica, Angliae et Walliae circa A.D. 1291, The house of commons of Great Britain, 1802, p. 72, 75.

¹³ CASSAGNES-BOUQUET, Sophie, *Histoire de l'Angleterre médiévale*, Paris, Synthèse Histoire, 301p.



Les Abbayes Augustiniennes et Prémontrés en Angleterre XII^{ème} - XIII^{ème} siècles



Cette corrélation de données, croisée avec la localisation des possessions de Beauport, est une nouvelle piste pour expliquer le choix des Prémontrés. Par ce choix, le fondateur de Beauport révèle une possible influence britannique, mais également la volonté de favoriser les échanges avec le Lincolnshire et garantir les revenus de Beauport Outre-Manche.

Pour expliquer la localisation géographique des possessions de Beauport, nous avons retracé l'évolution du Richemont, Comté emblématique de la famille de Penthièvre, mettant ainsi en évidence les nombreuses possessions d'Alain de Goëlo.



L'Angleterre de Guillaume le Conquérant



Pour clôturer nos recherches nous avons volontairement choisi une ouverture originale, voire novatrice. Associer différentes sciences dans un unique but, celui de retracer le parcellaire environnant de Beauport. Une étude où, une fois n'est pas coutume, géographie et histoire se complètent parfaitement. Une projection dans le passé en partant du présent.

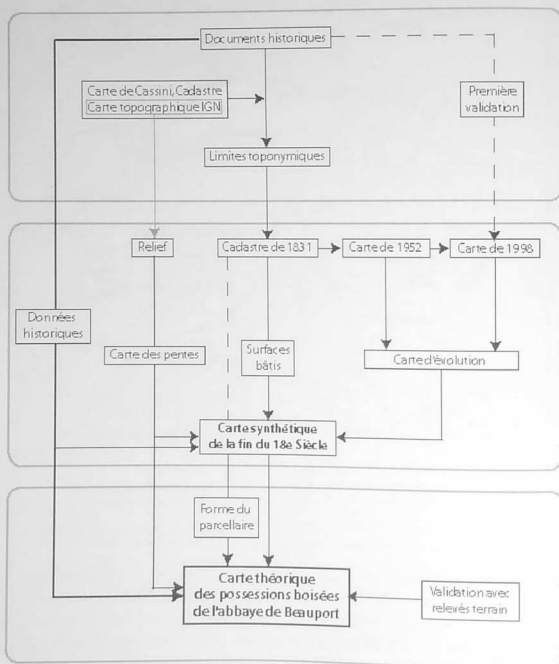


Essai de reconstitution des paysages historiques de l'abbaye de Beauport

Le SIG est le Système d'Information Géographique. Il s'agit d'une base de données géographiques offrant la possibilité, entre autres choses, de retracer le parcellaire d'un territoire.

L'idée maîtresse, ici, était de retracer l'évolution des limites possibles d'un territoire autour de Beauport, en partant d'un fonds archivistique doté de chartes, de plans éventuels, jusqu'aux traitements d'images satellites, photos aériennes et autres.

Voici une représentation schématique de la méthodologie utilisée pour modéliser les possessions de l'abbaye de Beauport de 1202 à nos jours.



La typologie des documents cartographiques que nous avons utilisés peut être schématisée dans les tableaux ci-contre. Les données historiques émanant, elles, du fonds archivistique de Beauport à Saint-Brieuc.



Essai de reconstitution des paysages historiques

Date	Données	Échelles	Références/Localisation
1998	Photographies aériennes IGN	1/5 000	Laboratoire COSTEL UMR CNRS 6554 LETG. FD22
1995	Carte topographique IGN	1/25 000	IGN
1995	Modèle numérique de terrain	1/25 000	Données altimétriques issues de la carte topographique IGN.
1952	Photographies aériennes IGN	1/5 000	Laboratoire COSTEL UMR CNRS 6554 LETG. F0415_0815
1831	Cadastré napoléonien	1/25 000	Archives Départementales de Saint-Brieuc.
1731	Plan/Schéma de Beauport dans son domaine forestier.		Archives Départementales de Saint-Brieuc.
1531	Carte de Cassini	1/86 400	IGN

La lecture de la charte de fondation de l'abbaye de Beauport permet de déterminer un site d'étude particulier. Pour replacer ce site dans le milieu actuel, un travail sur l'évolution des toponymes médiévaux est nécessaire, au travers des époques modernes et contemporaines.

Pour ce faire, nous avons cherché dans les chartes des descriptions des alentours, afin de dessiner les contours d'un espace à traiter. Nous avons utilisé la toponymie et traité son évolution dans le temps ; nous en donnons un exemple dans le tableau ci-dessous.

Nous avons retenu l'analyse vectorielle¹ car elle permet de tenir compte de l'évolution de la forme du parcellaire, une variable non négligeable dans cette approche. La numérisation du parcellaire est basée sur le cadastre de 1831 où figurent les surfaces bâties, les surfaces en eau, les routes et le parcellaire foncier.

¹ LAMBIN Eric, GEIST Helmut, AGBOLA Samuel, (et al.), The causes of land-use and land-cover change : moving beyond the myths, *Global Environmental Change*, décembre 2001, vol. 11, Issue 4, p. 261-265.



• Beauport, sur la période récente

Les données utilisées pour la modélisation, présentée précédemment, sont de natures très diverses et suivant la période ne sont pas prises en compte de la même façon. Deux périodes se dessinent :

- période de 1700 à nos jours ;
- période de 1202 à 1700.

Cette distinction est due aux variables prises en compte. Elles ne jouent pas le même rôle suivant la période à laquelle l'on se situe. Par exemple les cartes d'utilisation du sol de 1952 et 1998 ont une influence quasi négligeable sur la distribution des possessions de l'abbaye sur la période plus ancienne, alors que sur la période récente il s'agit d'une variable importante. L'importance des variables suivant la période est présentée dans les tableaux suivants :

Utilisation des variables sur la période 1700 à nos jours²

Variable	Amplitude	Pondération	Description
Carte d'utilisation du sol de 1998	0 à 1	0.5	Chaque parcelle a un coefficient qui lui est attribué en fonction de son utilisation du sol (bois : 1, friche : 0.9 terre agricole : 0.1)
Carte d'utilisation du sol de 1952	0 à 1	0.75	Chaque parcelle a un coefficient qui lui est attribué en fonction de son utilisation du sol (bois : 1, friche : 0.9 terre agricole : 0.1)
Carte d'évolution 1952/1998	0 à 1	1	Chaque parcelle a un coefficient qui lui est attribué en fonction de ses transitions d'utilisation du sol (bois 1952/bois 1998 : 1, friche 1952/friche 1998 : 0.9, friche 1952/bois 1998 : 0.75)
Cadastre 1831 Carte de distance au bâti	0 à 1	0.9	Chaque parcelle a un coefficient qui lui est attribué en fonction de sa distance au bâti (bâti : 0, 500m : 0.5, au delà de 1 Km : 0.1)
Proximité des parcelles	0 à 1	1	Chaque parcelle a un coefficient qui lui est attribué en fonction de son linéaire de contact avec sa voisine; plus le linéaire est grand plus la valeur augmente.
Documents Historiques	0 à 1	2	Cette variable est une contrainte forte avec une pondération de 2 afin d'éviter toute incohérence entre les variables historiques et géographiques. L'amplitude est un indicateur de fiabilité sur les mesures relevées; en effet, suivant la date de relevé et la nature des sources, la pondération sera différente.

² KLEIN GOLDEWIJK Kees, *Estimating global land use change over the past 300 years : the HYDE database*. *Global Biogeochemical Cycles*, 2001, vol. 15(2), p. 417-434.
BAKER William, *A review of models of landscape change*, *Landscape Ecology*, 1989, vol 2 n° 2, SHP Academic Publishing The Hague, p. 449-457.



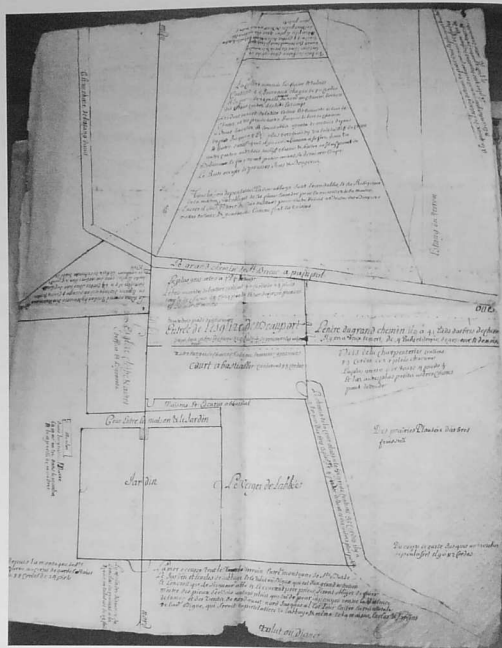
Nous avons considéré que plus l'on s'éloignait de l'origine (ici 1790) plus le poids de la variable diminuait (les cartes d'utilisation du sol ont des coefficients plus faibles que le cadastre). La continuité des possessions de l'abbaye est marquée par la proximité des parcelles avec un poids de cette variable relativement important. Enfin, les documents historiques ont un coefficient de pondération supérieur à toutes les autres variables de façon à contraindre le modèle à converger vers les statistiques relevées dans ceux-ci :

Utilisation des variables sur la période 1202 à 1700

Variable	Amplitude	Pondération	Description
Carte d'utilisation du sol de 1998	0 à 1	0.2	Chaque parcelle a un coefficient qui lui est attribué en fonction de son utilisation du sol (bois : 1, friche : 0.9 terre agricole : 0.1)
Carte d'utilisation du sol de 1952	0 à 1	0.2	Chaque parcelle a un coefficient qui lui est attribué en fonction de son utilisation du sol (bois : 1, friche : 0.9 terre agricole : 0.1)
Carte d'évolution 1952/1998	0 à 1	0.3	Chaque parcelle a un coefficient qui lui est attribué en fonction de ses transitions d'utilisation du sol (bois 1952/bois 1998 : 1, friche 1952/friche 1998 : 0.9, friche 1952/bois 1998 : 0.75)
Carte Synthétique de la fin du 18eS	0 à 1	1	Chaque parcelle a un coefficient qui lui est attribué en fonction de son utilisation du sol (bois : 1, autres parcelles : diminue avec la distance aux possessions théoriques jusqu'à la limite toponymique)
Cadastre 1831 Forme du parcellaire	0 à 1	1	Chaque parcelle a un coefficient qui lui est attribué en fonction de sa forme (parallélépipédique : 0, circulaire : 1)
Proximité des parcelles	0 à 1	1	Chaque parcelle a un coefficient qui lui est attribué en fonction de son linéaire de contact avec sa voisine, plus le linéaire est grand plus la valeur augmente.
Documents Historiques	0 à 1	3	Cette variable est une contrainte forte avec une pondération de 2 afin d'éviter toute incohérence entre les variables historiques et géographiques. L'amplitude est un indicateur de fiabilité sur les mesures relevées, en effet suivant la date de relevé et la nature des sources nous n'affectons pas les mêmes poids.

Dans ce deuxième tableau, les coefficients des cartes d'utilisation du sol et de la carte d'évolution diminuent car la distance temporelle augmentant, leurs corrélations avec l'objet de la modélisation diminue. Toutefois elles ne sont pas retirées du système car il existe un phénomène de rémanence de l'historique des lieux dans la distribution récente de l'utilisation du sol.

En comparant les descriptions et plans de la période moderne, nous observons des similitudes avec des cartes plus actuelles, ce qui suppose une pérennité de l'implantation de certaines essences végétales.

Plan de Beauport et des bois de Plouézec, 1731³

Par exemple, le plan de Beauport et des bois de Plouézec de 1731 décrit l'utilisation du sol et le couvert végétal environnant l'abbaye de Beauport. La «Coline» ou coteau contient au nord, une «partie plantée de chênes et un peu de hêtres», à vocation de bois de chauffe. Au sud, sous forme de baliveaux⁴, les mêmes essences. Le bas coteau est composé de «terres vagues de joncs, bruyère et pins».

Le bois de Toulanhy est une «zone humide de chênes et saules adultes auprès de l'étang de Danet». Deux autres petits bois présentent une forte concentration de chênes adultes.

Le bois de la charpenterie était «constitué de chênes destinés à l'entretien des bâtiments claustraux et des exploitations».

Cette distribution s'observe encore aujourd'hui :

³ Arch. dép. Côtes d'Armor, H39.

⁴ Tout arbre réservé lors de la coupe d'un bois et destiné à devenir arbre de haute futaie. Utilisé en maçonnerie pour les échafaudages.





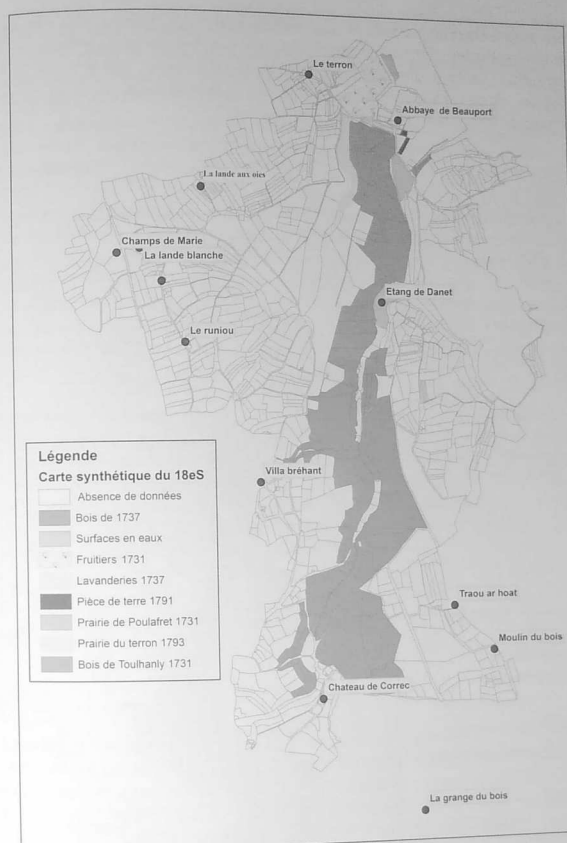
Cette variable pente intervient dans la modélisation de la manière suivante : plus la pente est forte, plus la parcelle a de chance d'être inexploitée en terme agricole.

Enfin, la dernière variable à intervenir dans les règles de décisions de la modélisation est la continuité des parcelles. C'est-à-dire qu'il y a plus de probabilités que les parcelles appartenant à l'abbaye soient contiguës, comme le souligne dans les chartes de 1202 le terme récurrent de «juxta» :

«Dedi insuper forestarios et redditum illum qui mihi reddebantur pro forestaria predicti nemoris, et pro villa terre que dicitur villa Brehant ; preterea dedi terram que dicitur Runaudiam et landas juxta a parte occidentali, et alias landas juxta prefatum nemus sub numore usque in aquam de Correch.»

«J'ai donné en plus les forêts et le revenu qui m'était versé pour le forestage dudit bois et pour la villa de la terre qui s'appelle villa Brehant. En outre j'ai donné la terre dite de Runan, les landes accolées à la partie occidentale et d'autres landes accolées au bois et sous-bois évoqués précédemment jusqu'au ruisseau de Correch avec les prairies jouxtant ce ruisseau.»

L'ensemble de ces critères, une fois pris en compte dans un système d'information géographique, nous permet de réaliser une première cartographie des possessions de l'abbaye.

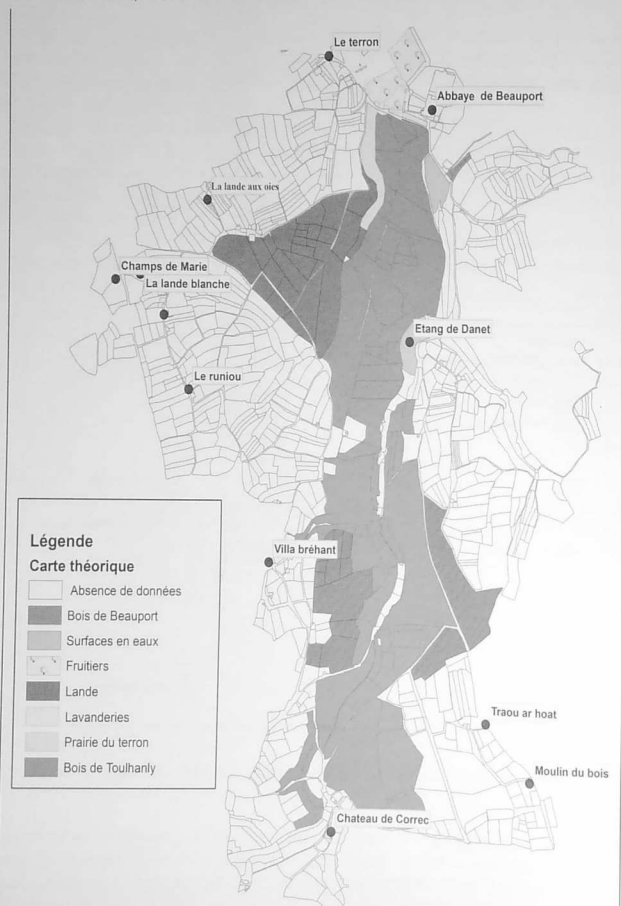


Carte synthétique du XVIIIe siècle. Échelle : 1/1 000

En 1525, le bois est entièrement rasé. Le paiement de la quote-part de la rançon de François Ier, tombé aux mains de Charles Quint après la défaite de Pavie, contraint l'abbé alors en fonction à faire entièrement raser les bois de Plouézec¹ pour s'en acquitter.



Nous avons cherché à produire une modélisation plus lointaine des possessions. Ainsi en diminuant les coefficients affectés au bâti (car beaucoup plus variables sur le très long terme), et en augmentant le poids des variables telles que le relief, la forme du parcellaire, et en tenant compte des différentes statistiques données au cours de la période 1202 à 1600, nous obtenons la carte suivante :



Carte théorique. Échelle : 1/1 000



Il s'agit d'une carte théorique représentant la distribution probable des possessions boisées de l'abbaye de Beauport.

Au regard de cette carte, les domaines de Beauport supposent une forte concentration de bois s'échelonnant du château d'Alain de Goëlo, aujourd'hui en Kerfot, jusqu'à Beauport. Les bois sont utilisés pour le passage des porcs et la construction et rénovation de bâtiments. L'abbaye est également entourée de vergers jouxtant les domaines boisés. Les landes accolées à ces domaines coïncident avec l'utilisation des terres, évoquée dans les chartes.

La jonction faite entre les nouveaux traitements d'analyses SIG et les études portées sur les écrits nous permettent de soutenir certaines hypothèses. Les fonds archivistiques regorgent de détails nous permettant d'établir une représentation possible déterminant un ensemble boisé aux limites plus précises.

Un espace qui n'évolue guère jusqu'au XVI^e siècle. Jusqu'à cette date, les cartes ne sont pas légion, mais par la suite, la cartographie de Cassini, les décrets de bornage du roi, notamment en Bretagne, puis le cadastre napoléonien nous sont d'un grand secours.

Nous savons aujourd'hui que le SIG est un outil indispensable au niveau de l'archéologie agraire et d'éventuelles reconstitutions du parcellaire. Aussi nous y avons fait appel. Ce premier travail nous aura permis tout d'abord d'acquérir une connaissance experte sur l'évolution des possessions de l'abbaye de Beauport au cours du temps, ensuite de définir une zone d'étude grâce à la toponymie et aux éléments du relief évoqués. Enfin sur le plan méthodologique, cela aura permis de mettre au point un protocole de relevé de données de terrain adapté au site.

• Conclusion

Attirés par son architecture, son ampleur et la vue imprenable qu'elle offre sur la mer, nombre de visiteurs se sont pressés et se pressent encore aujourd'hui aux portes de l'abbaye de Beauport. Les uns contemplant le portail à voussure gothique, les autres s'arrêtant devant l'entrée géminée de la salle capitulaire si lumineuse.

S'arrêter à sa simple expression architecturale serait réducteur. Sous les ruines que nous pouvons observer, se trouve un domaine dont l'histoire n'a été que trop peu renouvelée. Il nous appartient aujourd'hui de contribuer à retracer une part de ce passé. Une histoire qui commence par la fondation d'une abbaye et plus précisément de deux abbayes successives par Alain, seigneur de Goëlo. L'une en l'île Saint-Rion, semble-t-il en 1188, et l'autre, à Beauport en 1202.

Les chartes mettent en évidence un fort contexte réformateur au moment de la fondation. Saint-Rion apparaît plus comme le moyen de réguler les pratiques érémitiques qui s'étaient maintenues dans l'archipel, tenu longtemps associé à la figure



d'Hugues de Saint-Victor, considéré comme breton. La communauté victorine de Saint-Rion s'expliquerait en réalité plus par d'éventuels liens entretenus avec Adam de Saint-Victor.

En 1202 émerge sur le continent, Beauport, la nouvelle abbaye d'Alain de Goëlo. En l'absence de document entre 1198 et 1202, nous avons émis certaines explications possibles. Le caractère insulaire, comme la gestion discutable des terres de l'île, pourraient expliquer ce transfert.

L'abbaye de Beauport est investie, dès sa fondation, par des chanoines prémontrés. Des liens familiaux manifestes avec l'abbaye normande de la Lucerne nous éclairent quant au choix des Prémontrés pour Beauport.

L'implantation des Augustins, dans les deux fondations, va susciter chez le comte fondateur la mise en place d'une stratégie d'insertion des édifices, basée en partie sur l'hagiographie. Saint-Rion et Beauport furent dotées de tous les outils nécessaires à une bonne insertion dans le tissu local via leur patronage, leurs reliques ou leurs sceaux.

Saint-Rion et Beauport sont, l'une et l'autre, richement dotées. Le domaine de Beauport couvre une large part des Côtes d'Armor actuelle, mais il ne s'y limite pas. En effet, l'abbaye se voit concéder de nombreux domaines Outre-Manche. Des possessions qui, associées à ses biens bretons, favorisent son essor économique et sa pérennité au cours du Moyen-âge. Ce développement prend fin au cours de la seconde moitié du XV^e siècle, suite à une réforme du roi Henri V d'Angleterre. La perte des possessions britanniques amorce un déclin dont elle ne sortira que par intermittence jusqu'en 1790, date de la nationalisation de ses biens.

La dernière thématique que nous avons développée au cours de nos travaux, opte pour une vision plus géographique de l'histoire. Nous avons mis le système d'information géographique au service de l'histoire, en vue d'établir une cartographie de probabilité historique.

Avec ce travail, j'ai apporté ma modeste contribution à son histoire. Mon travail n'est pas exhaustif, je me plais à croire que mon incapacité à traiter l'ensemble de son histoire à l'époque médiévale permettra à d'autres jeunes chercheurs de poursuivre ces quelques réflexions entamées dans mes pages.

L'abbaye de Beauport offre de belles perspectives en matière d'études historiques ne serait-ce qu'en l'incluant dans une thématique plus large prenant en compte l'ensemble des sites augustiniens de Bretagne. Une reconnaissance pour cette dizaine de sites plus ou moins délaissés des historiens.



par Pascale Techer

MÉMOIRES DE PIERRES...

Du dépôt lapidaire à une redécouverte de l'abbaye.



Ferme Legrand, lieu de l'inventaire, pierres entreposées avant leur déplacement, août 2007. Cliché : P. Techer



Dépôt lapidaire de l'abbaye
Cliché : abbaye de Beauport, décembre 2007

Introduction :

L'inventaire du dépôt lapidaire de l'abbaye de Beauport s'est déroulé pendant l'été 2007. Il s'est inscrit dans un projet plus global de réaménagement des dépendances de l'abbaye : le hangar connu sous le nom de Ferme Legrand où étaient entreposées les pierres a été réhabilité (il abrite aujourd'hui la Maison du Cidre et un espace d'accueil pour les scolaires) et un nouvel espace situé sur le parking accueille aujourd'hui le dépôt lapidaire où les pierres rangées par matériau et par fonction sont mises en valeur et accessibles au public et aux chercheurs. Ce travail poursuit et achève l'inventaire commencé par Soizig Le Rohellec en 1997.

Avec près de mille pièces, le dépôt lapidaire de Beauport est probablement l'un des plus importants et des plus riches de Bretagne. Il traverse les siècles, de la construction de l'abbaye fondée en 1202 par le comte Alain de Goëlo à l'édification d'un cloître en granit au XV^e siècle ou encore à la réalisation au XVII^e siècle d'imposants retables en tuffeau pour l'église. Il éclaire ainsi chaque période d'intense activité et de prospérité de l'abbaye. Les pierres conservées proviennent des bâtiments et des dépendances de l'ab-



baye. De valeurs inégales, elles ont cependant toutes été marquées afin d'être préservées.

I/ Méthodologie de l'inventaire

La méthode suivie pour réaliser l'inventaire a été reprise du premier travail effectué en 1997. La même numérotation a été poursuivie afin de faciliter le récolement des collections et de donner une unité à l'ensemble.

Exemple : Une pierre numérotée : 02/03/010 signifie qu'il s'agit d'une colonne (02) en pierre volcanique verte (03) constituant la dixième pièce de la série (010).

../00/000	00../000	00/00/...
00 = élément de décor indéterminé	01 = granit	Numéroté de 001 à 999.
01 = élément indéterminé, décor simple	02 = tuffeau	
02 = colonnes, pilastres	03 = pierre volcanique verte, spilite.	
03 = éléments de baies, meneaux et piédroits.	04 = calcaire	
04 = éléments présentant un décor figuratif.	05 = marbre	
05 = chapiteaux.	06 = lumachelle	
06 = éléments d'ornement extérieur	07 = schiste	
07 = éléments de bassin	08 = grès	
08 = éléments à gorge ou canal.	09 = argile, terre cuite	
09 = base-support.		
10 = clefs de voûte, ogives.		
11 = éléments d'escalier.		
12 = pavements.		

2. Les étapes de l'inventaire

Chaque pierre (fig.0) a fait l'objet d'un inventaire systématique et précis. Les pièces ont été nettoyées, mesurées (longueur, largeur, épaisseur, diamètre éventuel) numérotées puis photographiées avec une mire archéologique qui renseigne sur sa taille par un système de couleur [gradation rouge/blanche (5cm) et blanche/noire (10cm)]. Une fiche par pierre a été rédigée : elle indique les dimensions, le numéro attri-

1. La numérotation des pierres

Le système d'identification est composé de trois groupes de chiffres : 00/00/000. Le tableau ci-dessous détaille la numérotation qui s'effectue selon le décor ou la fonction de la pièce (../00/000) et le matériau (00../000). Le troisième groupe permet le comptage des pierres dans chaque série : 00/00/....

bué à la pièce, si une photographie ou un dessin a été réalisé, si l'objet est muséable et présente des traces de polychromie. Enfin, le lieu de prélèvement et sa localisation dans le bâti peuvent aussi être mentionnés.

II/ Les apports du dépôt à la connaissance de l'abbaye

Le dépôt lapidaire constitue une source archéologique nouvelle et non négligeable pour la connaissance de l'ar-

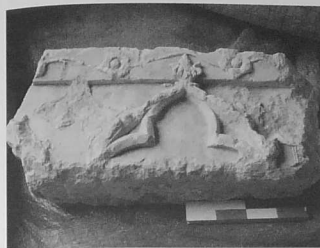


Fig 0 : Pierre calcaire, 04.04.006
dépôt lapidaire de Beauport

chitecture de l'abbaye. Face aux nombreuses questions qu'il suscite, nous nous limiterons au développement de deux exemples dans cet article.

1. L'emploi de la lumachelle dans les constructions du début du XIII^e siècle

• *L'observation d'un matériau original : la lumachelle.*

Le dépôt lapidaire conserve plusieurs pièces remarquables en lumachelle (../06/...). Ce sont essentiellement des colonnes monolithes fracturées en plusieurs morceaux, des bases, des chapiteaux et des tailloirs. Ces fragments sont très abîmés car la lumachelle est une roche sédimentaire, friable qui se desquame en s'érodant. Elle s'est formée par le compactage de petits coquillages (bivalves) et de gastéropodes de 2 ou 3

mm de diamètre pris dans un ciment d'argile. Son extraction pour la fabrication de colonnes la fragilise d'autant plus que les colonnes sont taillées en délit c'est-à-dire dans le sens du lit des couches géologiques (fig. 1). Ainsi, lorsque la colonne est posée à la verticale pour soutenir une voûte ou une arcade, la charge très lourde et la poussée de la voûte tendent à faire éclater la roche par pression, c'est probablement ce qui explique le très mauvais état des supports de la salle capitulaire qui ont été remplacés dans les années 1960.

La lumachelle est très peu présente en Bretagne. Elle se rencontre dans les régions de dépôts sédimentaires du Secondaire² : en Poitou-Charentes (entre La Rochelle et Angoulême), dans le massif du Vercors et en Angleterre (région du Dorset). Son emploi comme matériau de construction à Beauport en fait un produit d'importation au même titre que le calcaire. Mais d'où vient la lumachelle de Beauport ? La localisation la plus proche est la baie du Dorset en Angleterre où des carrières sont exploitées depuis le Moyen-Age et où l'exportation et le transport vers le continent étaient facilités par la proximité de la mer. Les colonnettes du cloître du Mont-Saint-Michel réalisées en lumachelle (appelée aussi «marbre de Purbeck») viendraient de cette région³. La pierre employée à Beauport est cependant un peu différente de celle du cloître de l'abbaye normande. De couleur grise avec des nuances de vert, elle ne donne pas comme au Mont-Saint-Michel l'impression du marbre, et les coquillages y sont plus petits. Dans l'immédiat, aucune source ne permet d'affirmer que la lumachelle de Beauport vient d'Angleterre, une analyse d'échantillons géologiques serait indispensable pour éclairer sa provenance.

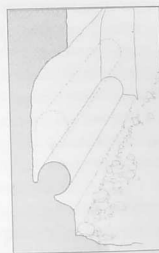


Fig 1 : Extraction d'une colonne en délit



• *Les supports en lumachelle dans les constructions du XIII^e siècle.*

Très peu présente aujourd'hui dans l'architecture de l'abbaye, la lumachelle a cependant dû jouer un rôle important dans l'édification des bâtiments du XIII^e siècle. Elle se rencontre dans le cloître et les bâtiments desservis par celui-ci.

Plusieurs supports en lumachelle peuvent être observés in situ : dans l'aile orientale du cloître, le support central de la voûte de la sacristie est réalisé en lumachelle (fig. 2). La colonne, le chapi-



Fig 2 : Beauport, sacristie, support central colonne et chapiteau en lumachelle

teau et le tailloir sont encore en bon état. La base n'a pas pu être identifiée car le sol est aujourd'hui surélevé d'au moins 50 cm. Dans la petite salle nord de l'aile occidentale (la dépense), la colonne centrale est en lumachelle alors que la base et le chapiteau sont en granit. Ces supports sont en place dans la construction et ne semblent pas avoir été déplacés ou restaurés. Dans la salle capitulaire, les anciennes colonnes, bases et chapiteaux en lumachelle ont été déposés et sont désormais conservés dans le dépôt lapidaire [sous les cotes (05.06.001)

(09.06.002) et (09.06.004)]. La forme des chapiteaux sculptés en boules et le diamètre des supports de ces trois salles situées autour du cloître sont identiques ce qui permet de supposer qu'elles sont contemporaines. Par contre, le cellier de l'aile nord et la grande salle située au rez-de-chaussée de l'aile occidentale ont de simples supports en granit dont les chapiteaux sont à corbeille lisse. Dans les bâtiments desservis par le cloître, le choix des matériaux et la qualité de la taille semblent indiquer une hiérarchisation des salles relatives à leur fonction dans le monastère.

Plusieurs emplois de supports en lumachelle de plus petit diamètre peuvent être observés dans l'abbaye. Dans l'angle nord-ouest du cloître (fig. 3), au niveau



Fig 3 : Cloître, angle nord-ouest supports en lumachelle ré-employés

d'un escalier percé dans le mur sud du réfectoire, deux arcades trilobées en granit sont soutenues par des colonnettes munies de bases jumelées et de chapiteaux en lumachelle. Dans le dépôt lapidaire, des bases identiques sont conservées (09.06.003 et 09.06.005). Enfin dans l'église, une base et plusieurs fragments de colonnettes en lumachelle de même taille ont été réutilisés dans une pile de la seconde travée nord de la nef. Ces supports proviennent probablement des arcades du cloître qui devaient pré-

senter des colonnes jumelées.

• *Un cloître en lumachelle au XIII^e siècle ?*

Les fragments de colonnettes, de bases et de chapiteaux doubles permettent d'émettre l'hypothèse que le cloître primitif de Beauport édifié probablement au XIII^e siècle possédait des supports en lumachelle mais qu'en était-il des arcades ? Le dépôt lapidaire ne livre aucune pierre se rapportant aux arcades du cloître. La lumachelle a-t-elle pu servir aussi au façonnement d'arcades ? Ou encore le cloître a-t-il été construit dans deux matériaux sur le modèle de celui du Mont-Saint-Michel ? Dans le cloître de la Merveille achevé en 1228, les supports sont en lumachelle et le calcaire a été utilisé pour les arcades. L'hypothèse de l'élévation d'un cloître associant deux matériaux est séduisante pour Beauport mais encore trop peu étayée pour l'instant. N'oublions cependant pas que l'architecture de l'abbaye du Mont-Saint-Michel a été très influente dans le nord de la Bretagne, et plus particulièrement à Beauport notamment lors de la construction du réfectoire.

2. La chaire du lecteur dans le réfectoire.

Le réfectoire a fait l'objet d'une étude d'architecture par Virginie Trévian qui a situé sa réalisation dans les années 1250^e. Cependant la chaire du lecteur y a été peu étudiée, quelques pièces du dépôt lapidaire permettent aujourd'hui de compléter son travail. La chaire du lecteur est contemporaine de la construction du réfectoire dans lequel elle s'intègre parfaitement. Elle se présente comme une tribune étroite non saillante dont le volume est pris dans



l'épaisseur du mur sud du réfectoire. Réalisée dans les mêmes matériaux que celui-ci, elle a cependant subi de nombreuses modifications qui masquent sa structure d'origine.

• *Le mur du fond de la tribune du réfectoire.*

Il correspond au mur nord du cloître. Le long de ce mur, la corniche s'interrompt au niveau de la chaire du lecteur et les baies en arc brisé ont disparu. Celles-ci devaient former une série ininterrompue de petites fenêtres le long du mur. En effet, le rythme des baies au niveau de la chaire du lecteur n'est généralement pas rompu en façade. Cela s'observe dans le réfectoire du Mont-Saint-Michel comme à La Lucerne d'Outremer où la tribune est intégrée à l'épaisseur du mur et les baies restent scandées par le même rythme sur la façade extérieure. A Beauport, il y avait donc probablement quatre baies sur le mur sud du réfectoire, au niveau de la chaire du lecteur. Des pierres du dépôt lapidaire semblent correspondre aux claveaux des baies manquantes (01.04.062).

Pour la corniche, un parapet en calcaire a été aménagé à une date inconnue et réalisé avec des claveaux d'ogives réemployés probablement des voûtes de l'église (fig. 4). Les pièces du dépôt



Fig 4 : Beauport, réfectoire : réemploi de claveaux d'ogives dans le parapet



numérotées (01.04.050) pourraient provenir de la corniche du réfectoire.

- *L'accès à la tribune.*

L'accès à la tribune se fait par le réfectoire et un escalier pris dans l'épaisseur de la maçonnerie sud. A l'avant de l'escalier, la structure a disparu. Les fouilles réalisées par Fanny Tournier en 2003 ont permis de mettre à jour six bases attiques disposées le long du mur à un intervalle régulier de 50 cm. Dans le dépôt lapidaire, deux tambours de colonnettes (02.04.001 et 02.04.002) ont la particularité de présenter à leur extrémité un tenon pour l'une (fig. 5), une mor-



Fig 5 : Beauport, réfectoire, chaire du lecteur, base à l'avant de l'escalier. Et colonnette du dépôt lapidaire (02.04.002)

taise pour l'autre. Ces colonnettes s'emboîtent dans les bases conservées en bas de l'escalier de la chaire du lecteur (fig.6). Quel aspect cette structure pré-



Fig 6 : Beauport, réfectoire, chaire du lecteur colonnette en place

sentait-elle? Alfred Ramé a tenté une restitution de la chaire du lecteur mais il représente trois supports au lieu de six. Si les trois colonnettes orientales qui montaient jusqu'à des arcs brisés situés en haut du mur sont bien indiquées, celles qui soutenaient la frise en encorbellement située sous la tribune ont été oubliées. Une étude comparée des chaires du lecteur de réfectoires contemporains à celui de Beauport serait nécessaire pour relever l'originalité de cette structure et la continuité de cette architecture avec celle de Normandie.

III/ Les apports du dépôt à la connaissance du mobilier de l'abbaye.

Si le dépôt lapidaire est précieux pour renouveler notre connaissance de l'abbaye, il l'est aussi et peut-être plus encore pour évoquer le mobilier détruit de l'église.

1. Les fragments d'un imposant gisant en calcaire.

- *Identification des fragments.*

Trois fragments en calcaire ont été identifiés comme appartenant à une même sépulture. L'un des deux grands fragments avait déjà été reconnu par Olivier Pagès et Jean-Yves Copy comme appartenant à un lion. Le troisième, plus petit, provient du débouchage des lucarnes du Bâtiment au Duc (fig. 9).

L'assemblage des deux grands fragments confirme la présence d'un lion (fig. 7 et 8) : la crinière, la queue et les pattes arrière sont bien visibles : le lion est représenté couché. Sur son corps, deux chausses sont posées. Elles sont décorées de mailles qui alternent par rangée, orientées dans un sens puis dans l'autre. Ce motif révèle une cotte de



Fig 7 : Fragments du gisant en calcaire (04.04.002 et 04.04.003), vue du côté des chausses, dépôt de Beauport



Fig 8 : Fragments du gisant en calcaire (04.04.002 et 04.04.003), vue de l'arrière, dépôt de Beauport



Fig 9 : Calcaire (04.04.004), décor de cotte de maille dépôt lapidaire de Beauport

maille identique à celui du troisième fragment qui a été identifié comme étant une partie de la jambe. Sur le côté du pied gauche, une sangle devait servir à maintenir un éperon (fig. 10).

Les fragments sont donc ceux d'un gisant sculpté en ronde-bosse ou en haut-relief, vêtu de chausses de maille



Fig 10 : Détail du pied gauche avec la sangle (04.04.003) dépôt lapidaire de Beauport. Cliché O. Pages

avec un lion couché à ses pieds dont la tête était tournée vers le personnage. La sculpture très fine, de grande qualité et la taille des pièces permettent de supposer que le défunt était représenté à l'échelle humaine. Mais qu'en est-il du reste de la sépulture ? Était-il posé sur un socle haut à arcatures ou simplement sur une pierre plate ? Il est aujourd'hui impossible de restituer l'intégralité de cette sépulture.

- *Une œuvre sculptée du XIII^e ou du XIV^e siècle.*

Les détails fournis par les fragments du costume sont les seuls indices tangibles de datation. Ils sont ténus mais permettent d'approcher la période de réalisation de la sculpture.

L'histoire du costume militaire permet de circonscrire deux siècles : les XIII^e et XIV^e siècles pendant lesquels le motif de cotte de maille est utilisé. Il s'observe en effet à partir de la fin du XII^e siècle dès lors que les chausses d'étoffes ou de peau sont progressivement remplacées par les chausses de maille. Celles-ci deviennent très fréquentes à partir des années 1220-1230^e puis sont peu à peu masquées par le renforcement de l'armure avec l'apparition des genouillères, des grèves et des solerets au milieu du XIII^e siècle. Cependant, si les grèves qui sont des pro-



tections sous forme de plaques protégeant les tibias apparaissent au milieu du XIII^e siècle⁶, de nombreux gisants de la seconde moitié du XIII^e siècle voire du XIV^e siècle sont encore représentés avec les jambes recouvertes uniquement de chausses de maille. C'est le cas par exemple des tombeaux de Pierre de Dreux⁷ mort en 1250, d'Olivier de Machecoul⁸ m. en 1279 et de Gautier de Machecoul⁹ m. à la fin XIII^e. Geoffroy de Montfort¹⁰, mort après 1324, est encore représenté avec ce costume sur le tombeau qui lui est attribué. Dès la seconde moitié du XIV^e siècle, l'armure recouvre tout le corps et la maille est de moins en moins visible, servant à doubler les plaques métalliques qui la recouvrent. Le gisant de Beauport s'inscrit donc probablement dans la production d'un mobilier funéraire sculpté au XIII^e siècle ou dans la première moitié du XIV^e siècle.

• *Le gisant d'un haut noble breton*

Le costume militaire du gisant et la présence d'un lion à ses pieds ne permettent pas de douter de la condition sociale du défunt. La sépulture appartient à un homme d'armes, noble, valeureux combattant, fort et courageux comme le suggère la symbolique du lion. Le lion est cependant une représentation fréquente dans l'iconographie funéraire, il orne les tombeaux de la famille ducale (Gautier de Machecoul, Jean II mort en 1305, Arthur II m. en 1312, et Jean III m. en 1341) mais aussi les gisants de l'aristocratie locale, et peut même se rencontrer sur des tombeaux de femmes comme celui de Marguerite d'Avaugour (m. en 1240)¹¹.

L'utilisation du calcaire pour la sculpture du tombeau témoigne d'une commande prestigieuse. Le calcaire est

en effet un matériau importé donc coûteux, il montre la volonté de se démarquer de la production locale en granit. Aux XIII^e et XIV^e siècles, il est d'un usage fréquent dans le nord de la Bretagne. Il s'emploie dans l'architecture¹² comme dans la sculpture funéraire où il semble associé aux tombeaux d'illustres familles. Les gisants de Gervaise de Dinan morte en 1239 et de Margherite d'Avaugour mais aussi les tombeaux ducaux d'Olivier de Machecoul, fils de Pierre de Dreux, de Jean II et de Jean III ont été réalisés en calcaire. Mais les points communs du gisant de Beauport avec les sépultures de la famille ducale ne se limitent pas à l'emploi du calcaire. La qualité de la réalisation, les dimensions de la sculpture, sa taille en ronde-bosse ou haut-relief, la représentation du défunt en costume militaire avec un lion à ses pieds tendent à rapprocher cette œuvre des tombeaux ducaux et plus particulièrement de ceux de Jean II (fig. 12) et Jean III. Ainsi peut-

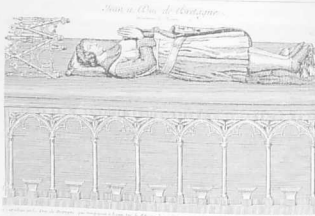


Fig 12 : Tombeau de Jean II, mort en 1305. Ploërmel d'après Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*

on affirmer que le gisant de Beauport appartient à un personnage illustre qui a souhaité être enterré dans l'abbaye. Mais de qui s'agit-il ?

• *L'identité du gisant*

D'après l'obituaire de Beauport¹³, quatre hommes morts au XIII^e siècle ou dans la première moitié du XIV^e siècle

pourraient avoir eu cette sépulture : Alain d'Avaugour mort en 1212, Henri de Coëtmen mort en 1231, Prigent de Coëtmen mort entre 1308 et 1318 et Pierre Poulart mort en 1364. Les sources livrent une description des tombeaux d'Alain d'Avaugour et de Prigent de Coëtmen. Celui d'Henri de Coëtmen n'est pas connu comme celui de Pierre Poulart qui n'est pas évoqué dans son testament¹⁴.

Le tombeau d'Alain d'Avaugour, fondateur de l'abbaye est connu par deux sources écrites :

- l'enquête de 1486 indique : «...sur lequel enfeu, y en a la pourtiture du seigneur d'Avaugour et de Goellou et sa compaigne, tout de plastre en grant manifescence, sur la pourtiture duquel seigneur apiert un grand escu armoryé d'Avaugour, qui sont d'argent à ung chef de gueules...»¹⁵;

- et la description fournie par Jean-Baptiste Guillou à la Révolution confirme certains renseignements : «A chaque côté du sanctuaire, dessous les deux arcades qui conduisent aux deux chapelles, deux tombeaux. Sur l'un, du côté de l'épître, est représenté un seigneur qui est habillé en guerrier, son bouclier au bras et son épée le long du corps, c'est une statue en ronde-bosse, en tuffeau, sans épitaphe...»¹⁶.

Les deux textes attestent d'une réalisation en calcaire (*plastre, tuffeau*). Le seigneur est en armure (*un grand escu armoryé, habillé en guerrier*), il devait donc probablement porter la cotte de maille. Enfin la sculpture est en ronde-bosse comme celle du gisant que nous cherchons à identifier.

Le tombeau de Prigent de Coëtmen est connu par l'enquête de 1486 : «...la pourtiture du vicomte de Quoitmen, aiant sous sa teste un oreillier à deux

ymages d'anges d'un costé et d'autre de sa teste, et un lyon, le tout de plastre fort magnifique et d'anciens temps...»¹⁷. Ce texte fournit deux indices importants : le tombeau était en calcaire, et un lion est présent probablement aux pieds du défunt car sa tête est posée sur un oreiller soutenu par deux anges peut-être comme celui de Gautier de Machecoul.

Les fragments du gisant en calcaire peuvent-ils correspondre à l'un de ces tombeaux ? Il faudrait pour étayer l'hypothèse retrouver plus de pièces de ce monument funéraire. Selon une étude récente de Jean-Yves Copy, le tombeau d'Alain d'Avaugour pourrait dater de la fin du XIII^e siècle ou du début du siècle suivant¹⁸. Il pense en effet qu'un tombeau monumental fut créé pour Alain presque un siècle après sa mort dans un but politique : il s'agissait de restaurer l'image de la famille comtale fortement mise à mal par les rivalités avec la famille ducale. Le XIII^e siècle marque le déclin de la famille d'Avaugour. En 1213, Henri, fils d'Alain est spolié de son droit à gouverner le duché qui est donné à Pierre de Dreux, après son mariage avec Alix de Thouars. Jean I^{er} étend ensuite son influence sur les terres comtales. La création de ce tombeau à forte charge héraldique aurait ainsi eu pour objectif de restaurer l'image de la puissance des d'Avaugour... Et le meilleur moyen n'aurait-il pas été d'élever un tombeau digne de ceux des plus puissantes familles de Bretagne ?

2. Les éléments des retables Lavallois.

Ces pièces numérotées ../02/... constituent l'ensemble majeur du dépôt par leur nombre (plus de 200 fragments)





et la qualité des sculptures. L'abondance du matériel sculpté a conduit à affiner la numérotation par la création de cinq sous-séries : 04 /02/ .../ 01 = drapé ; 04 /02/ .../ 02 = éléments de corniches : modillons, denticules... ; 04 /02/ .../ 03 = décor végétal ; 04 /02/ .../ 04 = autres décors figuratifs ; 04 /02/ .../ 05 = décor indéterminé (souvent trop abîmé). Toutes les pièces en tuffeau proviennent des anciens retables de l'église. Elles ont été déposées lors du débouchage des lucarnes du Bâtiment au Duc et des lucarnes du bâtiment de la salle capitulaire. A ces pièces s'ajoutent des éléments en marbre (.../05/... : colonnes et balustres) appartenant aussi aux retables.

Les retables de l'église Notre-Dame de Beauport datent du XVII^e siècle. Le retable du grand autel aurait été réalisé par Olivier Martinet en 1672²⁰. Cinq retables étaient disposés dans l'église : à côté du retable principal, deux plus petits sont signalés au nord et au sud du sanctuaire et deux autres du côté de la nef à l'avant du chœur des religieux. Ils sont décrits par le sculpteur Jean-Baptiste Guilloin en 1792 dans son inventaire des biens pour la commune²¹. A côté de cette source conservée aux Archives Départementales des Côtes d'Armor, le dépôt lapidaire constitue un témoin majeur de l'architecture de ce mobilier.

• *Un imposant retable pour le maître-autel de l'église.*

Le retable principal était situé au niveau du maître-autel dans le sanctuaire de l'église. Il était composé de six colonnes en marbre : deux de marbre rouge, quatre de marbre noir. Des chapiteaux corinthiens posés sur ces colonnes supportaient une corniche au-dessus de laquelle se déployait une balustrade de balustres en marbre noir. Le tabernacle

était orné d'un soleil sculpté (fig. 13),



Fig 13 : Soleil sculpté, tuffeau (04.02.098.04) dépôt lapidaire de Beauport

cette pièce avait été réemployée comme degré dans l'escalier menant à l'étage du Bâtiment au Duc. Le retable de l'église de Bréhat (Côtes d'Armor)²² est peut-être celui qui permet le mieux de restituer la monumentalité de celui de Beauport. Il possède lui aussi six colonnes de marbre surmontées de chapiteaux.

- *Les références à l'antique.*
 - Des supports élevés selon l'ordre corinthien.

Les fragments de chapiteaux, de corniche et de frise attestent de l'emploi de l'ordre corinthien pour l'élévation des retables (fig. 14). En effet, les chapiteaux qu'ils soient sculptés en ronde-bosse ou qu'ils surmontent des pilastres présen-



Fig 14 : Chapiteau corinthien (05.02.005) dépôt lapidaire de Beauport

tent une double rangée de feuilles d'acanthé, des caulicoles et de petites volutes aux angles conformément au chapiteau corinthien antique. L'ordre corinthien est également visible dans l'entablement : une frise de denticules devait orner la partie haute du retable alors que la corniche est marquée par l'alternance de modillons et de roses sculptées en relief (fig. 15).



Fig 15 : Entablement corinthien en tuffeau, denticules, modillons et roses (04.02.120.02) dépôt lapidaire de Beauport

- Puttis et profusion de décor végétal.

Les pierres sculptées de décors végétaux (fig. 16 et 17) sont les plus abon-



Fig 16 : Décor sculpté de fruits et blés, tuffeau (04.02.086.03) dépôt lapidaire de Beauport

dantes, la belle qualité d'exécution et de conservation permet d'identifier les fruits ou les feuilles représentés. Cette profusion est caractéristique de l'art baroque, où le décor couvrant tend à



Fig 17 : Bouquet végétal, tuffeau (04.02.089.03) dépôt lapidaire de Beauport

limiter la place laissée au vide. Le retable de Drouges (Ille-et-Vilaine) dans sa partie haute permet d'observer la place accordée au décor et sa disposition dans la structure. Les guirlandes et enroulements végétaux occupent les espaces laissés libres entre les niches et dans les tympanes des frontons : la disposition en alignements verticaux à la manière des candélabres romains ou en rubans souples comme les rinceaux témoignent ici encore des influences antiques.

Deux puttis (fig. 18) ont été remarquablement conservés et possèdent encore des traces de polychromie. Ils tiennent dans leur main une corbeille de fleurs et de fruits. Ils devaient être disposés de manière symétrique de part et d'autre d'une niche encadrée de pilastres.



Fig 18 : Putto en tuffeau (04.02.094.04 et 04.02.095.04) dépôt lapidaire de Beauport



Port de la chausse de maille et de l'éperon, d'après Viollet Le Duc, *Encyclopédie Médiévale*, Tome 1, p. 271.

Conclusion :

Les hypothèses évoquées dans cet article ont permis de montrer combien le dépôt lapidaire renouvelle les questionnements autour de l'architecture de l'abbaye et de son mobilier. Il offre également d'autres axes d'études qui n'ont pas été développés ici : le cloître du XV^e siècle dont de nombreux supports en granit (bases, chapiteaux et colonnettes) sont conservés ; l'abbaye du XIII^e siècle qui devrait être mieux connue grâce à de nombreux éléments sculptés en pierre volcanique verte et un ensemble de canalisations exceptionnel, enfin une multitude d'autres pièces présente un intérêt incontestable qui offre aux chercheurs et amateurs de Beauport la perspective de nombreuses et fructueuses années de recherches.

- 1 Pour connaître en détails le contenu du stage, se reporter au rapport rédigé à cette occasion : Techer Pascale, *Abbaye de Beauport, Inventaire du dépôt lapidaire, rapport de stage*, novembre 2007.
- 2 La lumachelle est un dépôt de l'ère Secondaire, étage du Jurassique, sous-étage du Purbeckien.
- 3 Baylé Maylis, Bouët Pierre (coll), *Le Mont-Saint-Michel, histoire et imaginaire*, Caisse Nationale des Monuments Historiques, eds. Du Patrimoine, 1998, p. 161. Bien que la lumachelle ait été extraite d'Angleterre, Edouard Corroyer a choisi une carrière normande, près de la Lucerne d'Outremer pour la restauration des colonnettes du cloître.
- 4 Trévian Virginie, «Abbaye Notre-Dame de Beauport au XIII^e siècle : la salle capitulaire et le réfectoire», *Les Cahiers de Beauport*, n°10, 2004, p. 31.
- 5 Viollet Le Duc, *Encyclopédie médiévale*, Tome 1 : Architecture, p. 212.
- 6 Viollet Le Duc, *Encyclopédie médiévale*, Tome 1 : Architecture, p. 339.
- 7 Tombeau de Pierre de Dreux ou Pierre I^{er} Mauclerc, mort en 1250, cuivre, St-Yves-de-Braine, collection Gaignières.
- 8 Tombeau d'Olivier de Machecoul, mort en 1279, calcaire, Villeneuve-les-Nantes, abbaye des Sorinières, Collection Gaignières.
- 9 Tombeau disparu de Gautier de Machecoul, mort à la fin du XIII^e siècle, calcaire, Villeneuve-les-Nantes, abbaye des Sorinières. Collection Gaignières.
- 10 Tombeau attribué à Geoffroy de Monfort, mort après 1244, granit, Dinard.
- 11 Tombe de Margherite d'Avauour, morte en 1240, calcaire, ancienne abbatale de Léhon.
- 12 La nef de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon est entièrement réalisée en calcaire ; à Tréguier, les travées occidentales de la nef de la cathédrale sont en calcaire. Le calcaire est aussi utilisé dans la construction de la cathédrale de Dol et du chevet de Saint-Malo. Toutes ces constructions datent du XIII^e siècle et du début du XIV^e siècle.
- 13 Tombeau de Gervais de Dinan, morte en 1230, calcaire, ancienne abbatale de Léhon.
- 14 Venet, Amandine, «L'obituaire de Beauport», *Cahiers de Beauport*, éd. Anagrammes, 2003, n°9, p. 48.
- 15 Le testament de Pierre Poullart, 1362, ne décrit pas de sépulture qui aurait été d'après G. de Bourgogne, une tombe plate recouverte d'une plaque de cuivre. Voir A. Veynet, p. 14, Archives Départementales des Côtes d'Armor, Saint-Brieuc, H64 et G. de Bourgogne, p. 43.
- 16 Archives Départementales des Côtes d'Armor, Saint-Brieuc, H38, et Geslin de Bourgogne, J., Barthélémy, A. de, «Anciens évêchés de Bretagne», tome IV, p. 42.
- 17 Archives Départementales des Côtes d'Armor, Saint-Brieuc, *Etat et procès-verbal des peintures et sculptures qui se trouvent dans l'abbaye royale de Notre-Dame de Beauport, district de Pontrioux, Municipalité de Plouézec*, dressé par Jean B. Guillou, sculpteur, 1792, cote 1Q153.
- 18 Archives Départementales des Côtes d'Armor, Saint-Brieuc, H 38, et l'enquête de 1486 dans G. de Bourgogne, p. 245-246.
- 19 Copy Jean-Yves, «Laube de la revendication royale bretonne, 1260-1290», MSHAB, 2005, p 137-138
- 20 Ballini Annie-Claude, dir., *Abbaye de Beauport, Huit siècles d'histoire en Goëlo*, Association des Amis de Beauport, 2002, p. 205-209.
- 21 Archives Départementales des Côtes d'Armor, Saint-Brieuc, *Etat et procès-verbal des peintures et sculptures qui se trouvent dans l'abbaye royale de Notre-Dame de Beauport, district de Pontrioux, Municipalité de Plouézec*, dressé par Jean B. Guillou, sculpteur, 1792, cote 1Q153.
- 22 Ballini Annie-Claude, dir., *Abbaye de Beauport, Huit siècles d'histoire en Goëlo*, Association des Amis de Beauport, 2002, le retable de Bréhat est photographié p. 206.



Sources et bibliographie

Sources :

- ✓ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Rennes : Fonds Ramé : 9J.
- ✓ Archives départementales des Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc : Série H 34 à 83 : abbaye de Beauport. Série 1Q153 : Etat et procès-verbal des peintures et sculptures qui se trouvent dans l'abbaye royale de Notre-Dame de Beauport, district de Pontrioux, Municipalité de Plouézec, dressé par Jean-Baptiste Guillou, sculpteur, 1792.



Bibliographie :

- ✓ L'abbaye de Beauport :
 - ⇨ Ballini, Annie-Claude, dir., *Abbaye de Beauport, Huit siècles d'histoire en Goëlo*, Association des Amis de Beauport, 2002.
 - ⇨ Braunwald, Jean, «L'abbaye de Beauport», *Congrès Archéologique de France*, 1949, p. 82 à 101.
 - ⇨ Geslin de Bourgogne, J., Barthélémy, A. de, «Anciens évêchés de Bretagne», tome IV, *Histoire et Monuments*, Guyon, Saint-Brieuc, 1855-1879, p. 3- 228.
 - ⇨ Ramé, Alfred, *Abbaye de Beauport, vue du XIX^e siècle*, Association pour la gestion et la restauration de l'abbaye, Angoulême, non daté.
 - ⇨ Renault, Christophe, *Une visite de l'abbaye de Beauport au XIX^e siècle par Alfred Ramé*, mémoire de licence d'Histoire de l'Art, sous la direction de X. Muratova, Université de Rennes II, 1994.
 - ⇨ Rioult, Jean-Jacques, «L'abbaye de Beauport», *Dictionnaire du Patrimoine de Bretagne*, p. 173 à 176.
 - ⇨ Trévian, Virginie, *Notre-Dame de Beauport au XIII^e siècle : la salle capitulaire et le réfectoire*, mémoire de maîtrise sous la direction de Claude Andrault-Schmitt, CESCUM, Université de Poitiers, 2004.
 - ⇨ Trévian, Virginie, «Abbaye Notre-Dame de Beauport au XIII^e siècle : la salle capitulaire et le réfectoire», *Les Cahiers de Beauport*, n°10, 2004, p. 21 à 39.
- ✓ La sculpture funéraire et l'obituaire de Beauport :
 - ⇨ Bourbigot, Grégory, *Les tombeaux dans le Finistère à l'époque médiévale, XI^e siècle-1514*, Mémoire de maîtrise d'histoire médiévale sous la direction d'Yves Coativy, Université de Bretagne Occidentale, 2003.
 - ⇨ Copy, Jean-Yves, *Art, Société et Politique au temps des Ducs de Bretagne, Les gisants haut-bretons*, Aux éditeurs du livre, Paris, 1986.
 - ⇨ Decot, Xavier, *Pierres tombales médiévales, sculptures de l'au-delà*, rempart, Desclée de Brouwer, 2006.
 - ⇨ Geslin de Bourgogne, J., Barthélémy, A. de, «Anciens évêchés de Bretagne», tome IV, *Histoire et Monuments*, Guyon, Saint-Brieuc, 1855-1879, Nécrologie (ou obituaire de Beauport), p. 221 à 228.
 - ⇨ Guivarch, Laetitia, *Les tombeaux bretons de la collection Gaignières*, Mémoire de maîtrise d'histoire médiévale sous la direction de Jean Kerhervé, Université de Bretagne Occidentale, 2002.
 - ⇨ Panofsky, Erwin, *La sculpture funéraire*, Flammarion, 1992, 1995.
 - ⇨ Venet, Amandine, *L'obituaire de Beauport, recherches prosographiques et liturgiques*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'Andreas Sohn, Université de Paris XIII, 2003.
 - ⇨ Venet, Amandine, «L'obituaire de Beauport», *Cahiers de Beauport*, éd. Anagrammes, 2003, n°9, p. 3- 33.
 - ⇨ Viollet Le Duc, *Encyclopédie médiévale*, Tome 1 : Architecture.



✓ L'analyse des matériaux et des décors des pierres du dépôt lapidaire :

- ⇨ Chauris, Louis, «Emploi de roches volcaniques dans les édifices religieux anciens du Trégorrois», *Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes d'Armor*, Tome CXXI, 1992, p. 31-53.
- ⇨ Chauris, Louis, «Recherches préliminaires sur la provenance des pierres de construction à l'abbaye de Beauport», *Les Cahiers de Beauport*, n° 10, éd. Anagrammes, 2004, p. 4-20.
- ⇨ Chauris, Louis, «Une pierre de construction originale en Côtes d'Armor : les spilites de Paimpol dans les monuments religieux», *Société d'Emulation des Côtes d'Armor*, Tome CXXXIV, 2005, p. 41-50.
- ⇨ Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *Architecture, méthode et vocabulaire*, Monum, éd. du Patrimoine, 1972, 1989, 2004.



TABLE DES MATIÈRES

Page 3	AVANT-PROPOS <i>Annie-Claude BALLINI</i>
Pages 4 à 18	LA VISITE D'AUGUSTIN LE SCELLIER À BEAUPORT <i>Yves Le Bonniec</i> Introduction (P 4) Vingt septembre 1951 (p 5 à 10) (doc d'archive) Commentaire (p 10 à 14) Premier voyage d'Adrien d'Aumalle (p 15 à 18)
Pages 19 à 40	QUELQUES PISTES INÉDITES POUR L'HISTOIRE DE BEAUPORT <i>Amélie Nabucet</i> Fondation et essor XII ^e -XV ^e (p 19 à 22) Les possessions britanniques de l'abbaye de Beauport (p 23 à 27) Essai de reconstitution des paysages historiques de Beauport (p 28 à 40)
Pages 41 à 53	MÉMOIRES DE PIERRES Du dépôt lapidaire à une redécouverte de l'abbaye <i>Pascale Techer</i>



Association des amis de l'abbaye de Beauport

Villa Labenne - 16 rue Bécot - 22500 Paimpol

Tél. 02 96 55 94 16

Fax 02 96 55 94 55

Mél. : amis-de-beauport@wanadoo.fr

Bulletin d'adhésion* ou de renouvellement* à l'Association des Amis de l'Abbaye de Beauport

M., M^{me}, M^{lle}

Adresse

Code postal Ville Tél.

Mél.

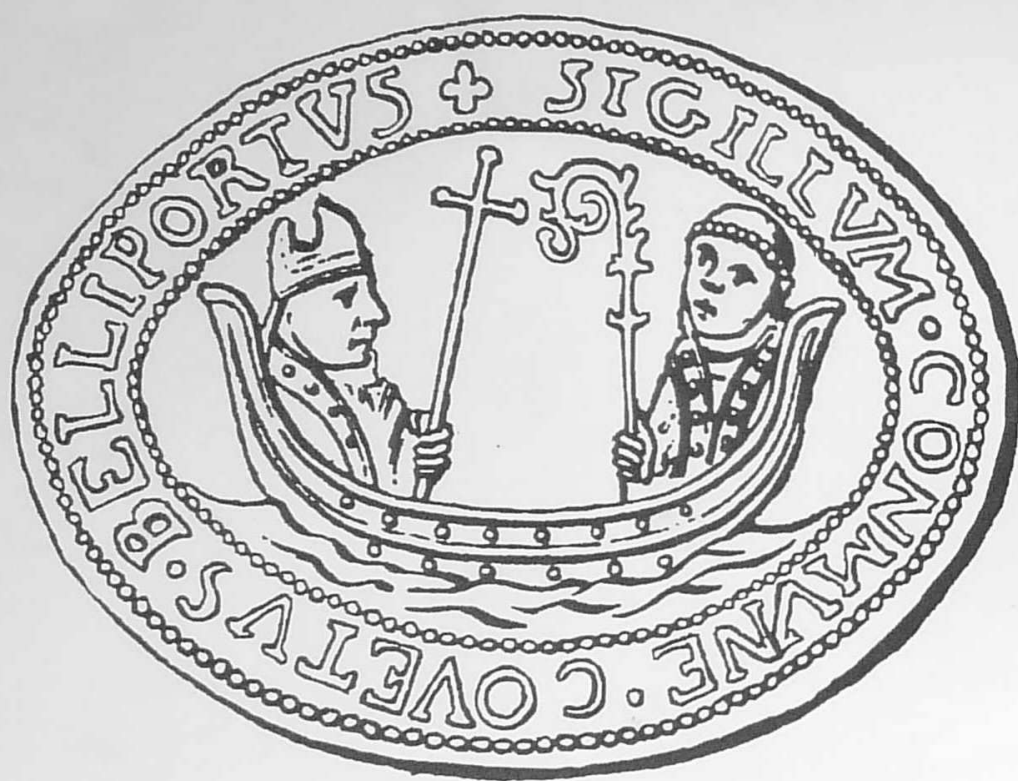
verse une cotisation de €

A le

Signature,

* barrer la mention inutile

Association des Amis de l'Abbaye de Beauport



Abbaye de Beauport

22500 Paimpol